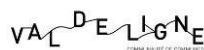


BILAN ACTIVITE 2025



Mission Locale
Ardèche Méridionale
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



Sommaire

1.1. PRÉSENTATION DE LA MISSION LOCALE	2
1.1.2. Services Information Jeunesse	3
1.2. ORGANIGRAMME.....	4
1.3. TABLEAU DES PERMANENCES EXTÉRIEURES.....	5
2.1. RÉSUMÉ DE L'ACTIVITÉ DE LA MISSION LOCALE EN 2025.....	7
2.2. JEUNES ACCOMPAGNÉS.....	8
2.2.1. Caractéristiques	8
2.2.2. Les jeunes mineurs	10
2.3. LE PREMIER ACCUEIL DANS L'ACCOMPAGNEMENT.....	12
2.4. L'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES ET L'OFFRE DE SERVICES DE LA MLAM	13
2.5. L'ACCOMPAGNEMENT RENFORCÉ.....	15
2.5.1. Le PACEA.....	15
2.5.2. Le Contrat d'Engagement Jeunes : Contractualisation du parcours jeune demandeur d'emploi	16
2.5.3. Les orientations France Travail	18
2.5.4. Le Groupement de Créateurs	18
2.6. L'ACCOMPAGNEMENT À L'EMPLOI.....	26
2.6.1. Les entrées en emploi.....	27
2.6.2. Les Parcours Emploi Compétences	28
2.6.3. Partenariat Economique.....	29
2.6.4. Booster Jeunes Talents	30
2.6.5. Parcours AJIH	30
2.7. L'ORIENTATION PROFESSIONNELLE ET L'ACCÈS À LA FORMATION	32
2.8. ACTIONS DE (RE)MOBILISATION	33
2.9. L'ACCOMPAGNEMENT À LA CITOYENNETÉ.....	34
2.10. SANTÉ, MOBILITÉ, AIDES PONCTUELLES	36
2.10.1. Santé	36
2.10.2. Mobilité	39
2.10.3. Le Fond d'Aide aux Jeunes.....	42
3.1. LE SERVICE INFO JEUNES.....	45
6.1. LEXIQUE DES MISSIONS LOCALES.....	51

BILAN ACTIVITE 2025

I. LE FONCTIONNEMENT DE LA MISSION LOCALE ARDECHE MERIDIONALE



1.1. PRESENTATION DE LA MISSION LOCALE

Association Loi de 1901, la Mission locale Ardèche Méridionale a été créée à Aubenas en juillet 1998 sur demande d'une douzaine de communes. Elle est administrée et financée par les collectivités territoriales (Communautés de Communes, Conseil Régional et Conseil Départemental) et par l'Etat. Elle est inscrite dans le code du travail et est un des 3 opérateurs du Service Public de l'Emploi.

Son territoire est composé de 153 communes et couvre 8 Communautés de Communes. Actuellement, 12 lieux d'accueil sont répartis sur l'ensemble du territoire, ce qui assure un service de proximité et une accessibilité de qualité égale pour tous les jeunes.

Ainsi, la Mission locale reçoit le public à Aubenas à son siège et dans son antenne à la Place de la Paix, mais aussi dans dix autres lieux d'accueil : à Vallon Pont d'Arc, Largentière, Lavilledieu, Montpezat sous Bauzon, Joyeuse, Thueyts, Vals les Bains, Les Vans, Villeneuve de Berg, et depuis fin 2025 à Lalevade d'Ardèche.

Elle est chargée de l'accueil, l'information, l'orientation et l'accompagnement des jeunes 16-25 ans ayant terminé leurs études : son objectif principal est l'accompagnement des jeunes vers l'autonomie : soutiens des jeunes dans leur recherche d'emploi ainsi que leurs démarches d'orientation professionnelle, d'accès à la formation, aux droits.

A travers ses fonctions, la Mission locale propose une relation personnalisée à chaque jeune prenant en compte la globalité des problématiques rencontrées par celui-ci et l'accompagne dans l'élaboration d'un véritable parcours individualisé.

En lien avec les institutions, la Mission locale développe ses compétences grâce à un partenariat local qui lui permet d'apporter des réponses adaptées à l'ensemble des difficultés que rencontrent les jeunes.

De plus, elle contribue quotidiennement à la mise en œuvre d'actions diversifiées en leur faveur ; elle est opérateur pour le compte de l'Etat, de la Région ; elle déploie sur le territoire les politiques publiques en faveur des jeunes (ex : contrats aidés, formations professionnelles, obligation de formation pour les jeunes mineurs).

La Mission locale, c'est une équipe de professionnels (25 salariés) et d'élus (7 membres du Bureau) qui mettent leurs compétences au service des jeunes, mais aussi des entreprises de l'Ardèche Méridionale.

Les missions qui fondent l'action de la Mission Locale sont les suivantes :

Mission 1 : Faciliter l'autonomie et l'insertion socio-professionnelle des jeunes en assurant un accueil de proximité, une écoute, une information, une orientation et un accompagnement global, dans le respect, la confidentialité et le non-jugement, en concertation avec les partenaires.

Mission 2 : Travailler avec les entreprises afin de favoriser la relation et l'interconnaissance entre les entreprises et les jeunes pour faciliter le recrutement et le maintien en emploi.

Mission 3 : Faire émerger et proposer des solutions adaptées aux attentes et aux besoins des jeunes, en animant un observatoire de la situation des jeunes, en interaction avec les acteurs locaux, pour faire remonter la réalité des jeunes du territoire aux instances décisionnelles, publiques et privées.

1.1.1. Services à la disposition des jeunes

- **Domaine professionnel**

La formation : la Mission Locale Ardèche Méridionale a une délégation de la part du Conseil Régional afin d'orienter, de prescrire et d'accompagner les jeunes dans les dispositifs de formation mis en place par cette dernière. Elle assure ce même accompagnement pour toute autre action de formation hors dispositif du Conseil Régional.

Elle est aussi prescriptrice pour le compte de l'Etat des formations mises en œuvre par Pôle Emploi, ces formations étant destinées prioritairement aux jeunes infra baccalauréat.

Dans le cadre de ses fonctions de Conseiller en Evolution Professionnelle, la Mission Locale Ardèche Méridionale est amenée à monter des dossiers de financement « CPF » après validation du projet de formation.

L'emploi : La Mission locale est membre du Service Public de l'Emploi et du Réseau Pour l'Emploi. Elle accompagne les jeunes dans leurs parcours vers l'emploi, les aides dans l'élaboration et la saisie de C.V., la rédaction de la lettre de motivation, la préparation d'entretiens d'embauche ou de concours. Elle organise des rencontres avec des employeurs, des visites d'entreprises ou des immersions en entreprise de plusieurs jours ou semaines. Enfin, elle leur donne également la possibilité de consulter les offres d'emploi dans ses locaux et de positionner les jeunes sur ces offres. La Mission locale collabore ainsi avec de nombreuses entreprises et les associations afin de définir leurs besoins, les postes et profils recherchés. Ce travail se concrétise par la signature de convention, le cas échéant. Elle est prescriptrice des mesures à l'emploi en faveur des jeunes pour le compte de l'Etat.

Enfin, elle communique auprès des jeunes et des entreprises sur l'ensemble des mesures d'embauche en faveur des jeunes.

Dans le cadre de l'accès à l'emploi, la Mission Locale met en œuvre les mesures d'accompagnement vers et dans l'emploi, au travers le Contrat d'Engagement Jeunes, le PACEA. Ces accompagnements spécifiques sont des accompagnements renforcés et intensifs, demandant aux jeunes un réel engagement.

L'envie d'entreprendre : un Groupement de Créateurs permet aux jeunes de travailler leurs envies d'entreprendre, sans à priori de la Mission Locale. Elle considère que les jeunes sont une réelle richesse pour le territoire et les amène au travers cette action à valoriser leurs compétences, leurs capacités. Une phase d'émergence du projet est complétée par une phase de formation universitaire, le DUCA : le diplôme universitaire de création d'activité, en partenariat avec l'IUT de Valence et la PFIL Seuil de Provence Ardèche Méridionale.

- **Domaine de la vie sociale**

Vie quotidienne : la Mission locale est à disposition des jeunes pour leur apporter une aide dans les domaines de la santé, transport, logement et subsistance.

Elle peut également les aider à obtenir des aides financières ponctuelles pour faire face une situation particulière.

1.1.2. Services Information Jeunesse

Deux Services Information Jeunesse, dont l'un itinérant, permettent de répondre aux besoins d'information et aux demandes du public concernant les sujets de la vie quotidienne et l'exercice des droits tels que : la formation professionnelle et continue, l'emploi, la santé, les études et la vie pratique. Il s'adresse à un public principalement scolaire, mais aussi aux parents, professionnels de la jeunesse et élus.

1.2. ORGANIGRAMME

ORGANIGRAMME

2025



1.3. TABLEAU DES PERMANENCES EXTERIEURES

PERMANENCES EXTERIEURES

Lundi

VILLENEUVE DE BERG

-

Muriel GAUDIN

Centre Socio-Culturel La Pinède

9h-12h

04.75.94.86.56

Lundi

LAVILLEDIEU

-

Muriel GAUDIN

Maison des Services

14h-17h

04.82.85.47.96

Lundi

LES VANS

-

Nadine PORTE

CMS

14h-16h30

04.75.88.50.70

Lundi

MONTPEZAT

-

Murielle RODAMEL-BONN

Mairie

9h-12h

2° du mois

04.75.94.41.29

Mardi

VALS LES BAINS

-

**Amandine
VIGOUROUX**

Mairie

9h-12h

04.75.37.42.08

Mardi

LARGENTIERE

-

Nadine PORTE

Communauté de

Communes

9h-12h

04.75.39.10.34

Mardi

VALLON PONT D'ARC

-

Sylvie DESCHANEL

Espace Elisabeth Jalaguier

9h00-12h 30/

13h30-16h30

04.75.88.17.44

Mardi

THUEYTS

-

Murielle RODAMEL-BONN

France Service

09h-12h

1er et 3° du mois

04.75.36.41.08

Mercredi

JOYEUSE

-

Nadine PORTE

Communauté de Communes

134 montée de la

chastelanne

9h-12h/14h-17h

04.75.39.96.96

Jeudi

LALEVADE D'ARDECHE

-

Murielle Rodamel-Bonn

Local Coup de Pouces

14h-17h

2° du mois

Sur RDV - à la demande

MONTAGNE D'ARDECHE

-

Murielle Rodamel-Bonn

Contact : 04.75.89.20.00

BILAN ACTIVITE 2025



II. LE PUBLIC ACCUEILLI ET L'ACTIVITE DE LA STRUCTURE



2.1. RESUME DE L'ACTIVITE DE LA MISSION LOCALE EN 2025

- **Un maillage territorial au service des jeunes :**
 - 12 lieux de permanence, dont le siège à Aubenas
 - Une équipe de 24 salariés
 - 1 721 jeunes en contact
 - 1 270 jeunes accompagnés
 - 570 jeunes reçus pour la première fois cette année
- **Des programmes d'accompagnements renforcés :**
 - 612 jeunes accompagnés en PACEA sur la période, dont 460 nouvelles entrées
 - 333 jeunes en CEJ sur la période, dont 250 nouvelles entrées
 - 86 en PAO (Parcours d'Appui et d'Orientation)
- **Accompagnement à l'emploi :**
 - 469 jeunes ayant eu au moins une situation emploi pour 1142 contrats de travail (80,7% de CDD)
 - 50 jeunes en alternance
 - 379 périodes d'immersion en entreprise, dont 338 PMSMP
 - 223 entreprises accompagnées
 - 508 services aux entreprises
 - 143 offres d'emploi collectées.
- **Accompagnement à la formation :**
 - 65 jeunes pour 67 entrées en formations et 10 jeunes ont intégré la formation initiale
- **Accompagnement social et à la citoyenneté :**
 - Santé, dont le Point Ecoute Jeunes avec l'intervention d'une psychologue
 - Logement
 - Mobilité, avec les simulateurs de conduite
 - Ouat + et Corps Européen de Solidarité
- **Des actions collectives pour redynamiser des parcours, expérimenter, découvrir et reprendre confiance en soi :**
 - Passerelle Jeunes
 - Booster
 - AJI'H
 - Coup de Boost
 - C'est pas juste !

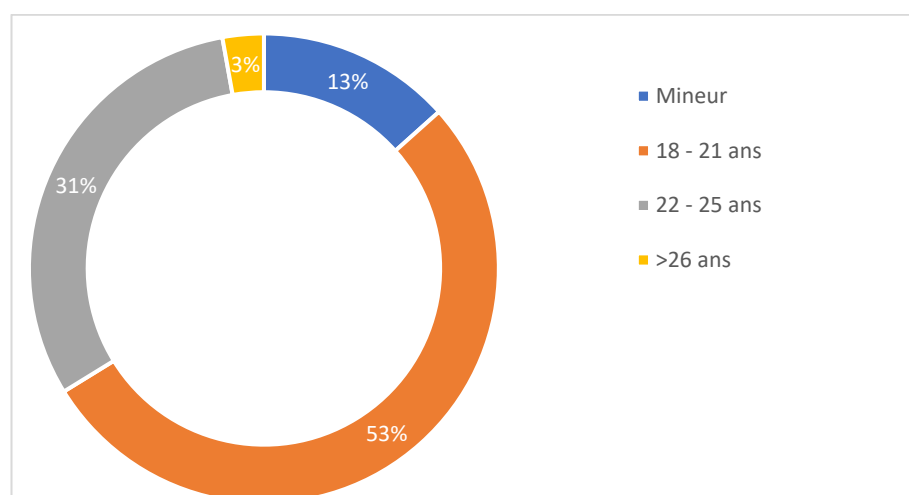
2.2. JEUNES ACCOMPAGNES

1270 jeunes ont été accompagnés cette année, dont 570 jeunes accueillis pour la première fois.

2.2.1. Caractéristiques

- 53% de jeunes hommes et 47% de jeunes femmes. Le public reste majoritairement masculin.
- 7.5% habitent en QPV et 45% en ZRR.
- 8% ont une RQTH

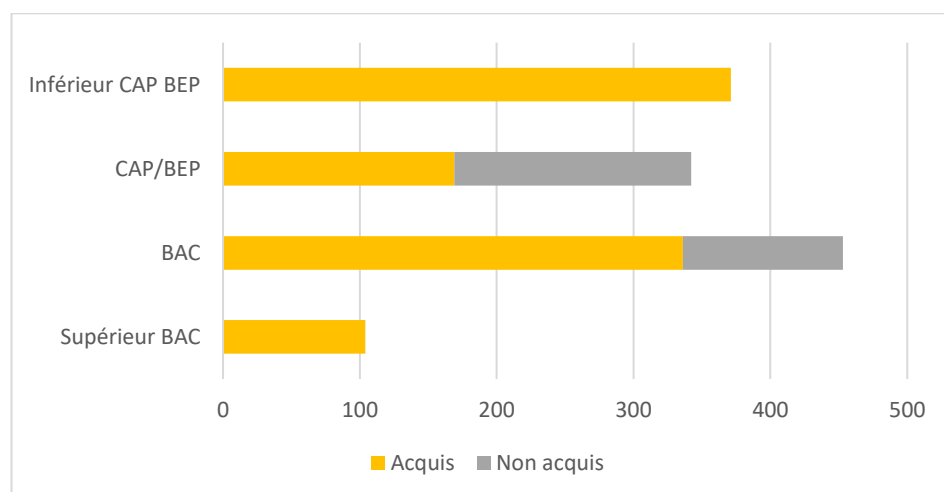
Ages des jeunes accompagnés :



Le pourcentage des jeunes mineurs accompagnés reste stable par rapport à 2024; il était de 8% en 2021.

La majorité (53%) est âgée entre 18 et 21 ans. 31% ont entre 22 et 25 ans.

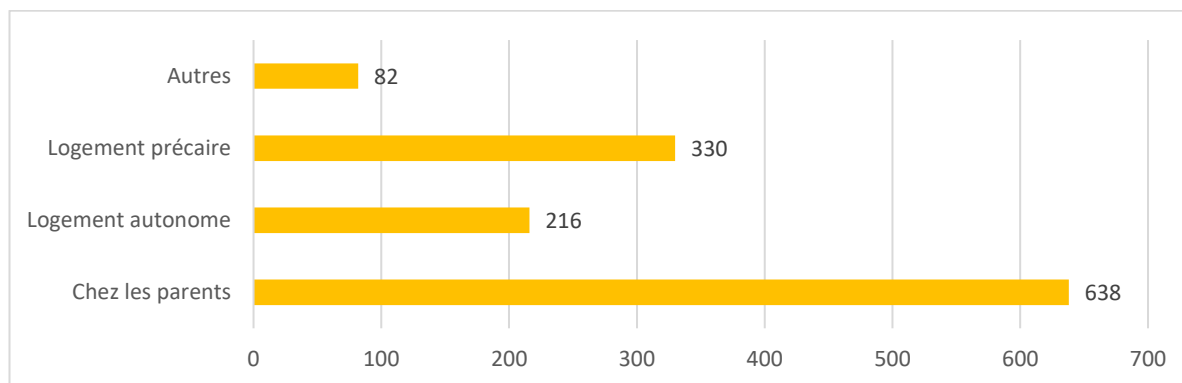
• Niveau de qualification des jeunes accompagnés :



52% des jeunes accompagnés n'ont aucun diplôme

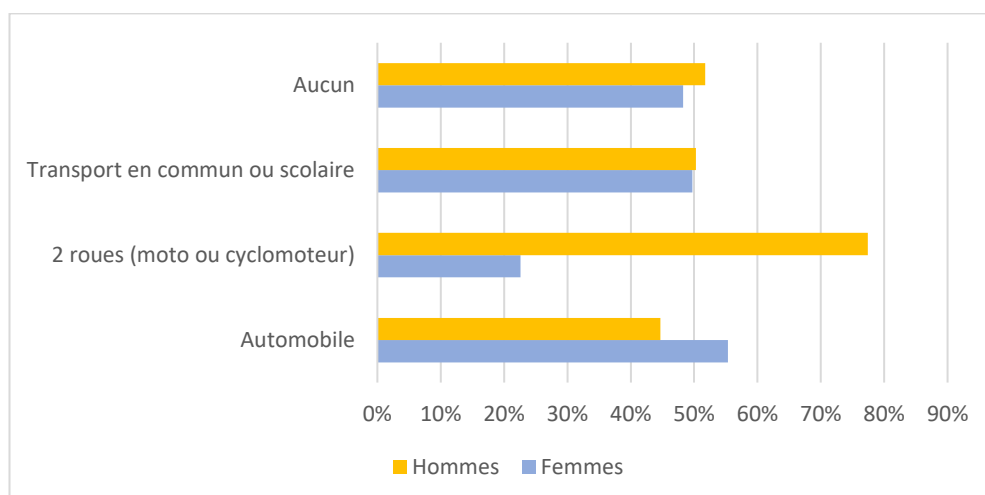
36% des jeunes accompagnés ont un niveau BAC, dont 74% ont obtenu leur certification. L'on note une baisse de 2.34% de ce niveau de qualification. 52% des jeunes n'ont aucune qualification. 64% des jeunes sans qualification sont des jeunes hommes.

- Types de logement :



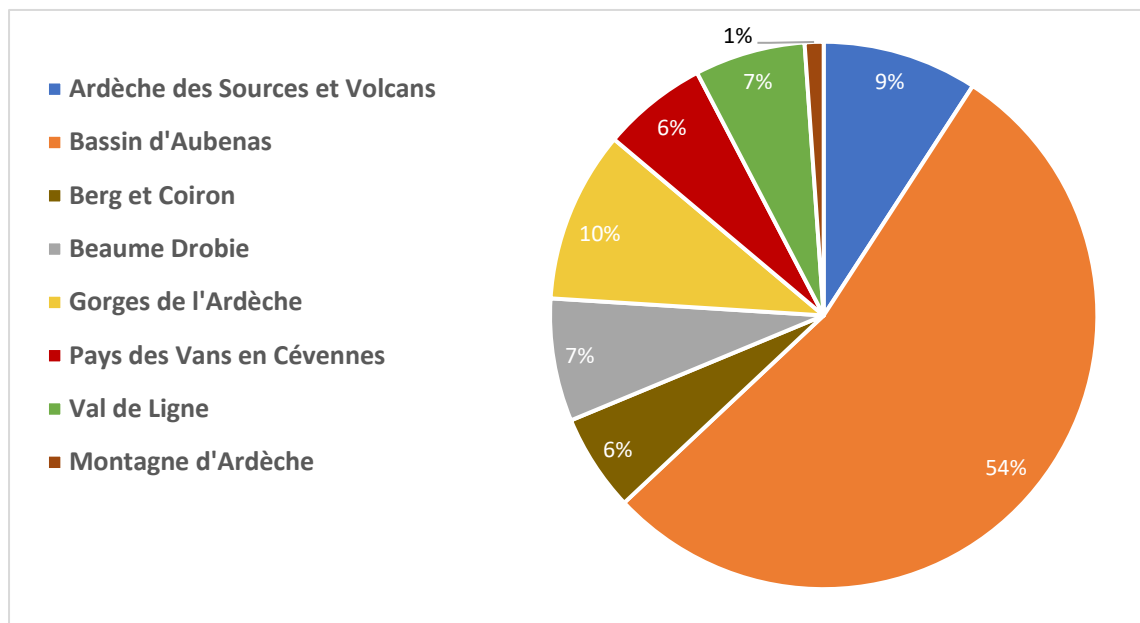
L'hébergement par la famille reste le logement principal des jeunes (50%). En fonction des situations familiales, la cohabitation subie peut être compliquée et amener certains jeunes à une décohabitation forcée. 26% des jeunes déclarent être en situation de logement précaire, soit - 2% par rapport à 2024.

Mobilité : La problématique de la mobilité est prégnante pour les jeunes. De nombreuses démarches nécessitent d'être mobile et le réseau de transports collectif est trop restreint. De nouveaux modes de déplacements doivent être réfléchis.



25% des jeunes accompagnés ont le permis B (25% en 2024, et 28% en 2023) ce qui interroge quant au renforcement des problèmes d'accès aux services dont la formation professionnelle et l'emploi, faute de moyens de locomotion. 36% déclarent avoir un autre moyen de locomotion qu'une voiture ; 27% des jeunes déclarent utiliser les transports en commun (-2% par rapport à 2024). Les jeunes femmes représentent 53% (contre 58% en 2024) des titulaires du permis B et 55% des jeunes ayant une voiture (-5%).

- Les jeunes accompagnés par Communauté de Communes.



Le maillage territoriale mise en place par la MLAM permet de proposer aux jeunes à minima 1 permanence hebdomadaire par communauté de communes.

La majorité des jeunes accompagnés habite la communauté de communes du Bassin d'Aubenas, qui couvre une zone non négligeable du territoire de l'Ardèche Méridionale. Les jeunes de ce territoire peuvent rencontrer leur CISP au siège de l'association et à l'Annexe de la Mission Locale, à Lavilledieu ou à Vals les Bains. L'on note une diminution du nombre de jeunes habitant la CdC du Bassin d'Aubenas (-2%).

Le maillage territorial permet de palier aux problèmes de mobilité pour plus de la moitié des jeunes du territoire. Ce mode organisationnel permet de tisser une relation de confiance et de proximité avec les jeunes et l'ensemble des acteurs présents (monde économique, acteurs de l'insertion et de l'action sociale), et aussi de mettre en œuvre des actions partenariales de proximité.

2.2.2. Les jeunes mineurs

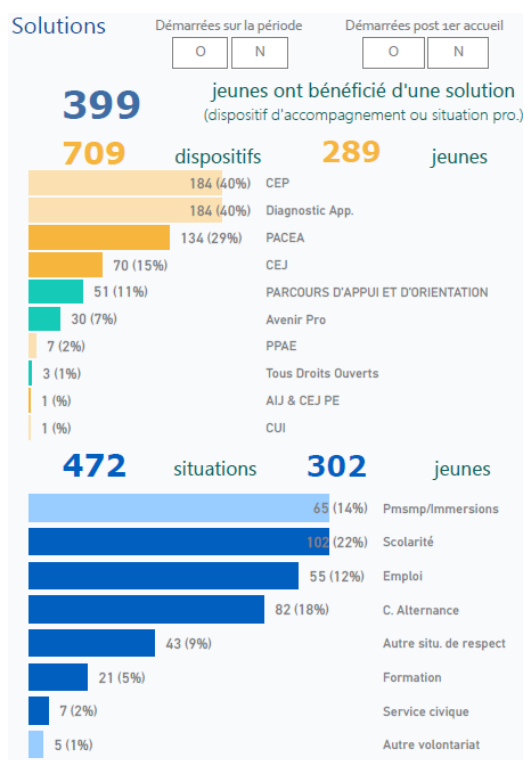
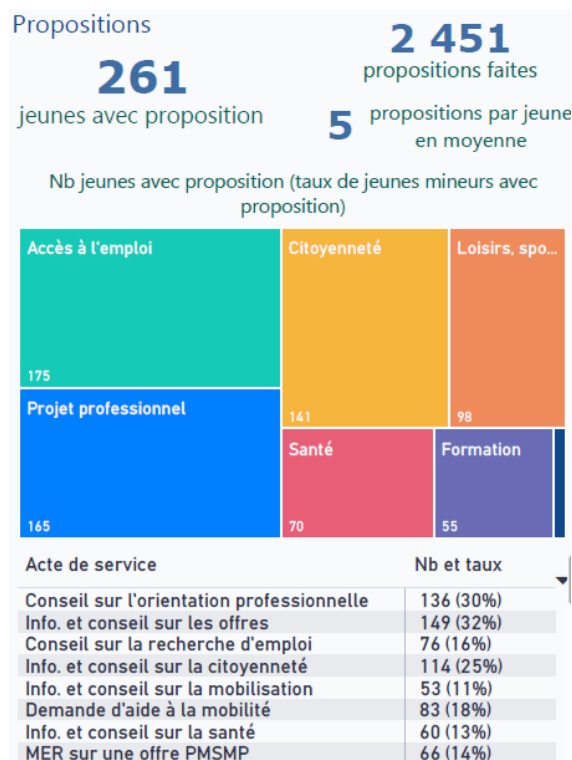
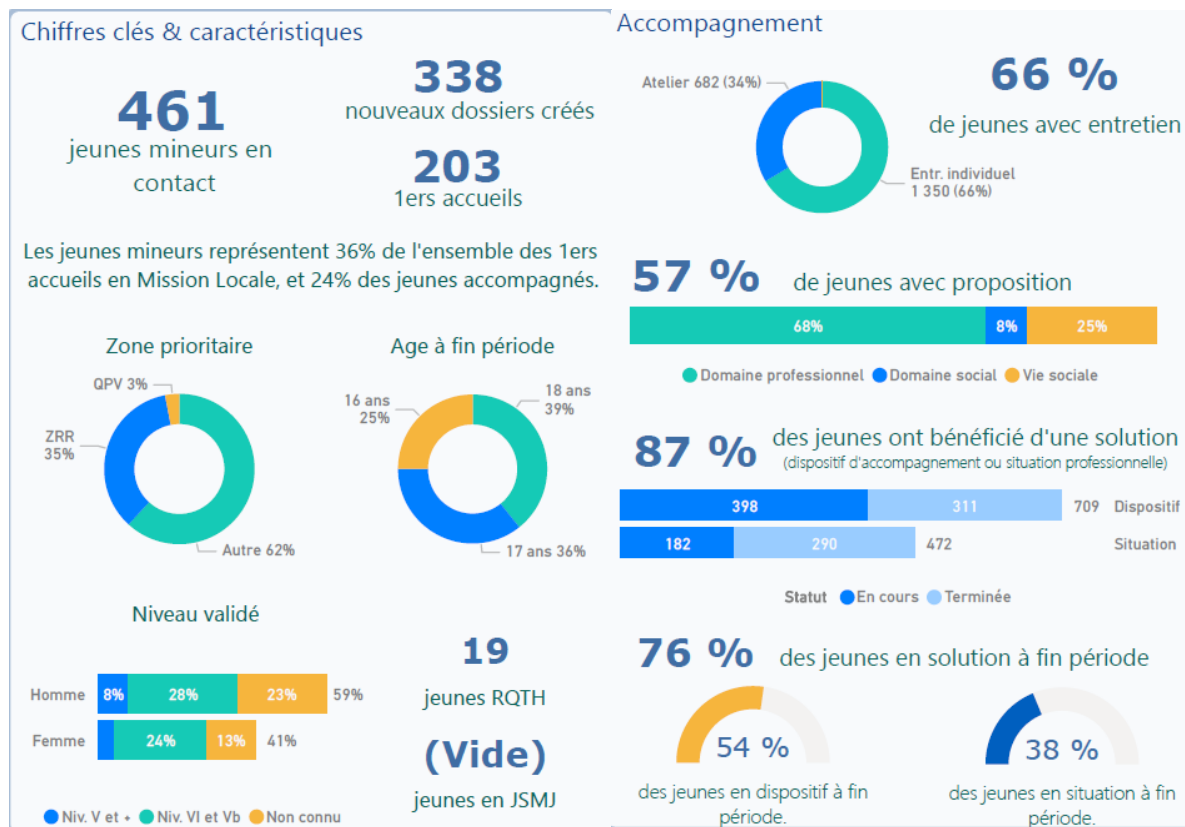
La Mission locale accueille et accompagne les jeunes mineurs, majoritairement en décrochage scolaire. Ils s'adressent directement à la ML ou peuvent être identifiés par différents biais, les lycées, les CIO, les acteurs de l'action socio-éducative.

Un repérage est réalisé directement par les lycées et le CIO ; par le système d'information de l'Education Nationale (RIO) ou bien par les partenaires de l'action sociale membres du comité technique « Ardèche, un territoire se mobilise pour les jeunes ».

D'autre part, la Mission Locale est garante de l'obligation de formation. Cette mesure permet de repérer et de (r)amener vers un parcours d'accompagnement et de formation les jeunes sortis du système scolaire qui ne sont ni en emploi, ni en formation, ni en étude. La Mission Locale Ardèche Méridionale informe, sensibilise, les jeunes et leurs parents et leur propose un accompagnement avec la Mission Locale ou tout autre acteur pertinent. En cas de refus, la Mission Locale en informe le Conseil Départemental afin que ce dernier, si la famille ou le jeune a sollicité les services du Département, les relance afin de (re)mobiliser la famille et le/la jeune vers un accompagnement avec ses services ou la Mission Locale.

Caractéristiques

Ils sont majoritairement masculins (57%) et sans aucune certification validée à plus de 75%



286 jeunes étaient toujours sous obligation de formation, et 77% d'entre-eux respectaient cette obligation de formation majoritairement pour alternance (26%) ou pour retour en scolarité (26%)

Renforcement du partenariat avec l'Education Nationale :

Les dispositifs d'Etat évoluent et permettent aux jeunes en phase de terminer ou de décrocher de leur scolarité de bénéficier des services et des outils de la Mission Locale ;

- Ambition Emploi : permet de sécuriser l'accès à l'emploi ou la poursuite d'étude pour les jeunes en fin de cycle en lycée professionnel. Quatre mois de co-accompagnement est proposé avec la ML et l'EN, à partir de septembre. Le jeune garde son statut de scolaire pour une continuité potentielle de formation supérieure.
- Tous droits ouverts : il s'agit de prévenir le décrochage d'élèves durant le parcours de scolarité en mobilisant les outils de l'Education Nationale et ceux de la MLAM.
- Avenir Pro : préparer les lycéens à leur insertion sur le marché du travail par l'accompagnement dans leurs recherches d'opportunités d'emploi et la valorisation de leurs compétences et leur permettre de se confronter aux futures attentes des employeurs.

(Re)mobiliser ces jeunes adultes nécessite d'imaginer et de proposer des actions permettant une reprise de confiance en eux, une meilleure connaissance du territoire, d'un point de vue des acteurs présents, dont les acteurs économiques, et aussi de tenter d'ouvrir les champs du possible.

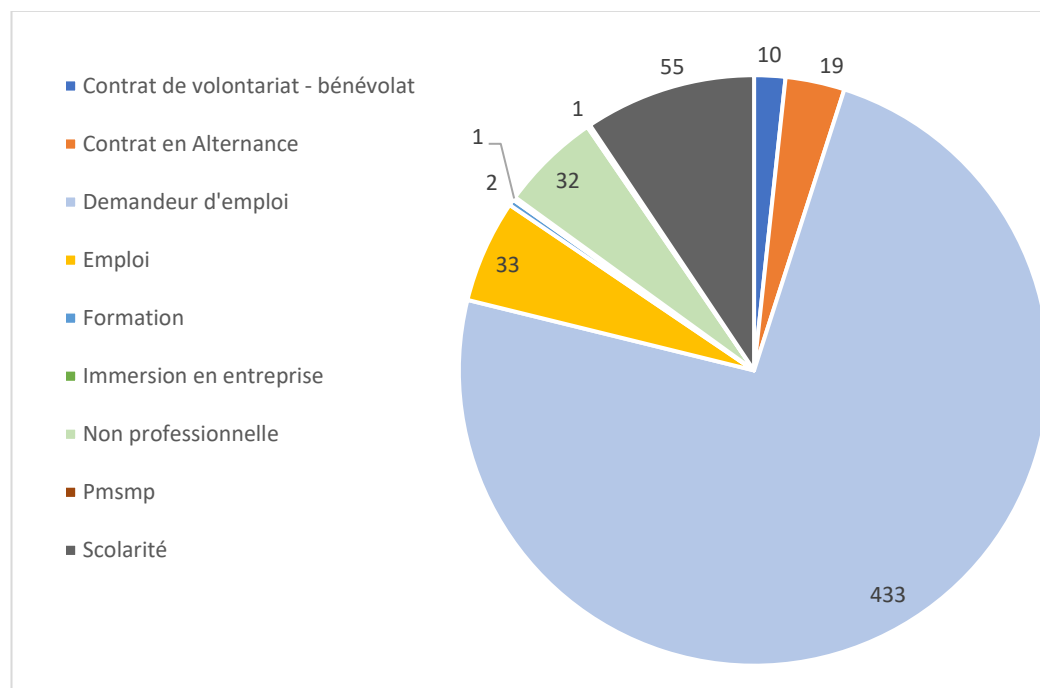
2.3. LE PREMIER ACCUEIL DANS L'ACCOMPAGNEMENT

570 jeunes ont été reçus en premier accueil en 2025 (+24 jeunes par rapport à 2024)

Quelques données :

- 46% de femmes (-3%) et 54% d'hommes (+3%) ;
- 36% sont mineurs à la date de leur première venue à la Mission locale (+ 6%) ; et 49% ont entre 18 et 21 ans (-2%). 41% des mineurs sont des jeunes femmes.
- 50% ont au moins un niveau Baccalauréat (+3%), dont 50% sont des jeunes femmes (-13%). Pour moi niveau BAC = 36% dont 52% sont des femmes (-9.89%)
- 27% ont un niveau CAP/BEP et 28% ont un niveau inférieur au niveau CAP dont 38% sont des jeunes femmes (+4%).
- Les jeunes femmes ont un niveau de qualification supérieur à celui des jeunes hommes. Ont-elles plus de difficultés à accéder à un emploi ou à continuer leurs études à équivalence de qualification, que les jeunes hommes ?
- 6% habitent en QPV et 43% en ZRR

Situation du public au premier accueil :

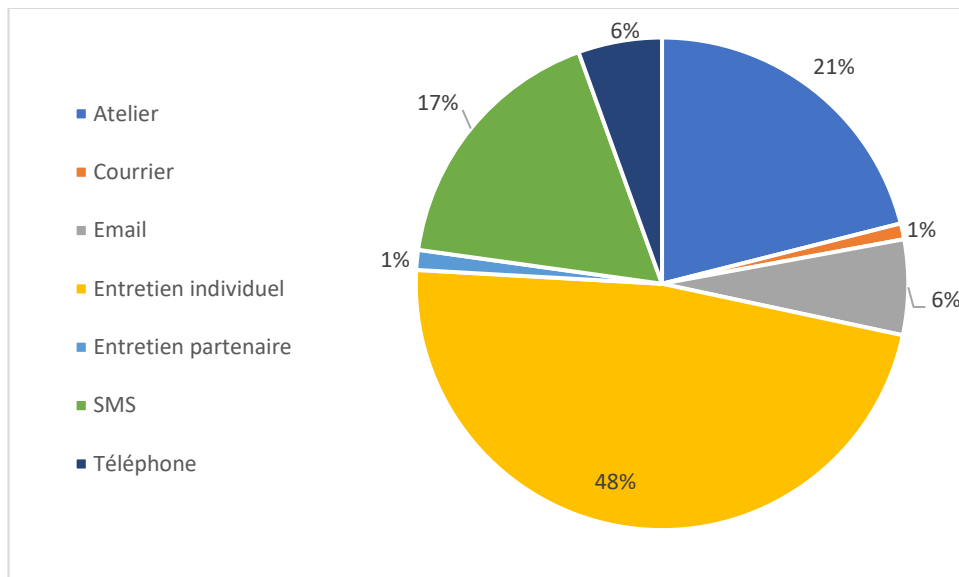


La grande majorité d'entre eux sont NEET (ni en emploi, ni en formation, ni en scolarité) lorsqu'ils s'adressent pour la première fois à la Mission locale. Nonobstant, 11% sont en emploi (dont en alternance) et s'adressent pour autant à la MLAM afin de connaître leurs droits et d'être accompagnés face à une difficulté (santé, logement, mobilité, etc) et d'assurer la continuité de leur parcours.

2.4. L'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES ET L'OFFRE DE SERVICES DE LA MLAM

Le travail d'accompagnement des Missions locales est fondé sur une approche globale, partenariale et individualisée qui se traduit par une phase de diagnostic individuel : la détermination des forces, des points d'amélioration et les besoins des jeunes.

A partir de ce diagnostic partagé avec le jeune, des propositions et des modalités d'accompagnement vont être mises en œuvre, alliant entretiens individuels et temps collectifs (ateliers, salons, forums...). Ce travail permet de formaliser les priorités, les objectifs à atteindre et les étapes nécessaires pour y arriver. Tout jeune se déclarant en recherche d'emploi est inscrit automatiquement au Réseau Pour l'Emploi. Il sera alors amené à contractualiser son accompagnement : PACEA ou CEJ, avec la Mission locale, structure référente pour les jeunes gens.

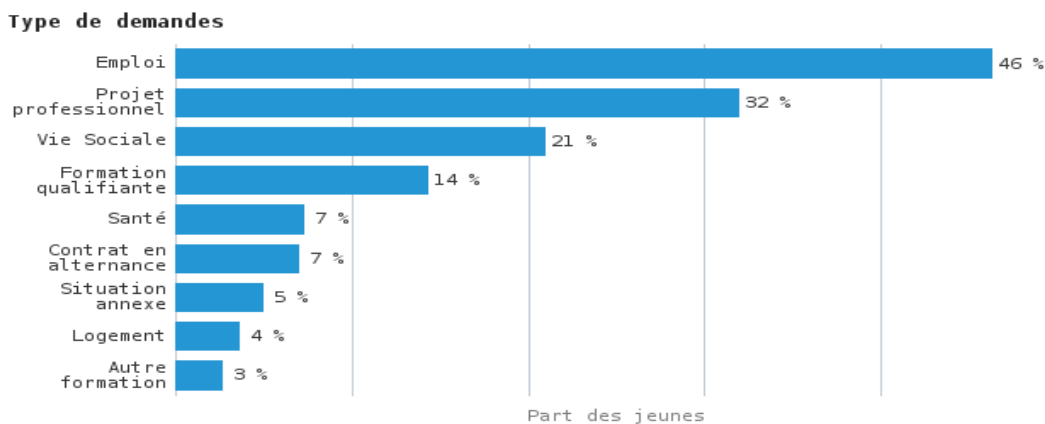


70% des modalités d'accompagnement sont réalisées en face à face, en entretien individuel ou en atelier collectif. Au-delà des apports thématiques, les ateliers collectifs permettent aussi de rompre l'isolement social de beaucoup de jeunes et de retisser des liens, tout en les outillant dans leur recherche d'emploi et de favoriser l'accès aux droits.

Les mails sont complémentaires au face à face. Ils permettent de s'adapter aux disponibilités des jeunes et aux problèmes de mobilité ; de rappeler les objectifs fixés et les actions à mettre en œuvre.

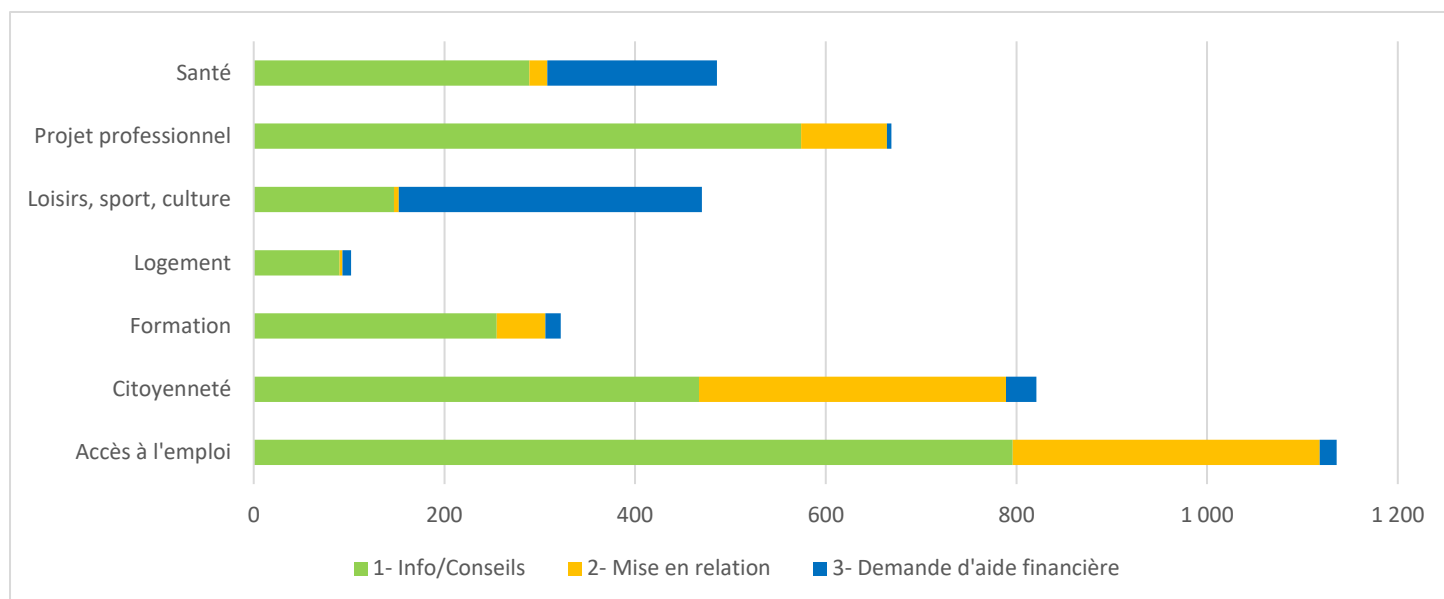
Les SMS sont majoritairement utilisés pour informer collectivement les jeunes d'un entretien, d'un atelier et des nouvelles offres d'emploi. Ils sont aussi un outil pour (re) mobiliser certains jeunes, leur rappeler un RDV ! En effet, depuis septembre 2025, chaque jeune reçoit un SMS de rappel la veille de son RDV.

La première demande des jeunes :



Quel que soit le niveau de formation, la première demande des jeunes concerne l'emploi, gage d'autonomie et d'indépendance. Le travail sur le projet professionnel est la seconde demande, autant pour les jeunes sans qualification que pour les jeunes les plus diplômés. Le travail d'accompagnement au projet professionnel requiert une approche globale : il va être question d'orientation professionnelle, d'immersion, de recherche de formation professionnelle, de mobilité et d'accès aux droits.

Nombre de jeunes par acte de service :



2.5. L'ACCOMPAGNEMENT RENFORCE

2.5.1. Le PACEA

Le PACEA est un cadre d'accompagnement contractualisé mobilisé par la Mission Locale lorsque la situation nécessite un suivi dans la durée. Il vise la progression du jeune vers l'autonomie sociale et professionnelle à travers un accompagnement formalisé et d'engagements réciproques, avec la possibilité, non systématique, de mobiliser des leviers financiers. Depuis l'application de la loi pour le plein emploi en 2025, la mise en œuvre d'un PACEA implique que le jeune soit inscrit sur les listes de demandeurs d'emploi.

Quel intérêt pour les jeunes ?

- Contractualisation / sécurisation de l'accompagnement/ Evaluation des différentes étapes du parcours
- Une allocation ponctuelle en fonction des besoins (même pour les moins de 18 ans)

Quelques chiffres :

- 749 diagnostics réalisés ;
- 460 jeunes ont signé un PACEA. (211 en 2024)
- 421 demandes d'allocation PACEA pour un montant global de 63 287 € (moyenne de 150€ par demande contre 135€ en 2024 et 226€ en 2023).

2.5.2. Le Contrat d'Engagement Jeunes : Contractualisation du parcours jeune demandeur d'emploi



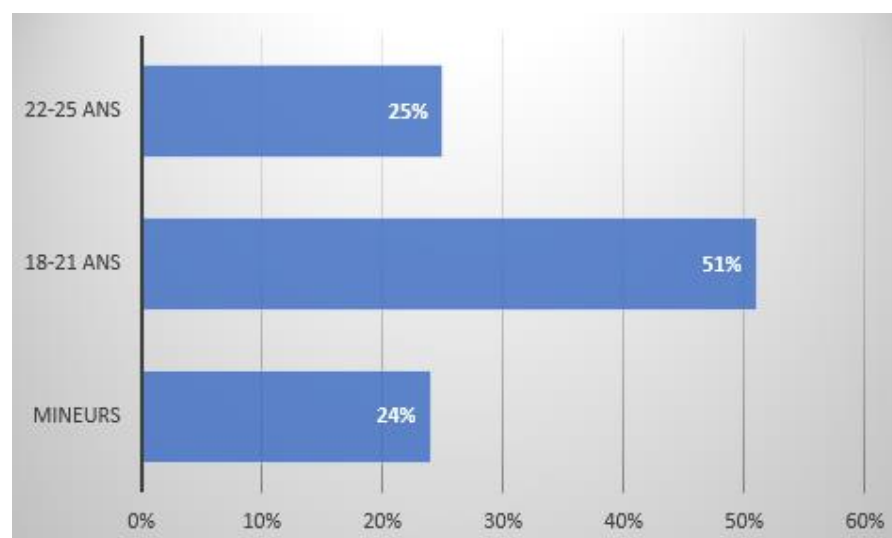
Le Contrat d'Engagement Jeune est un parcours d'accompagnement contractualisé, personnalisé et intensif d'une durée de 6 à 12 mois, durant lequel le jeune doit consacrer 15 à 20h par semaine autour de différentes activités utiles pour son projet d'insertion. Il vise la progression du jeune vers l'autonomie sociale et professionnelle à travers un accompagnement intensif, structuré autour d'engagements réciproques, d'actions régulières et d'un suivi rapproché. La mise en œuvre d'un CEJ implique que le jeune soit inscrit sur les listes de demandeurs d'emploi.

Plusieurs ateliers sont proposés au sein de la Mission Locale (Travail sur le projet professionnel, élaboration et mise en forme du CV, recherche de stages, préparation aux entretiens, contrat de travail, travail saisonnier et intérimaire, gestion du budget, relations avec les banques, prévention des addictions, information santé avec la CPAM, mobilité internationale, communication, gestion du stress, etc.) Dans le cadre de cet accompagnement et selon les ressources, une allocation d'un montant maximum de 561.68 € peut être versée. Ces ateliers ont lieu à Aubenas. En 2025, le nombre d'entrées en Contrat d'Engagement Jeune est identique à celui de 2024, avec 250 jeunes intégrés, objectif fixé à la Mission locale Ardèche méridionale.

Le public :

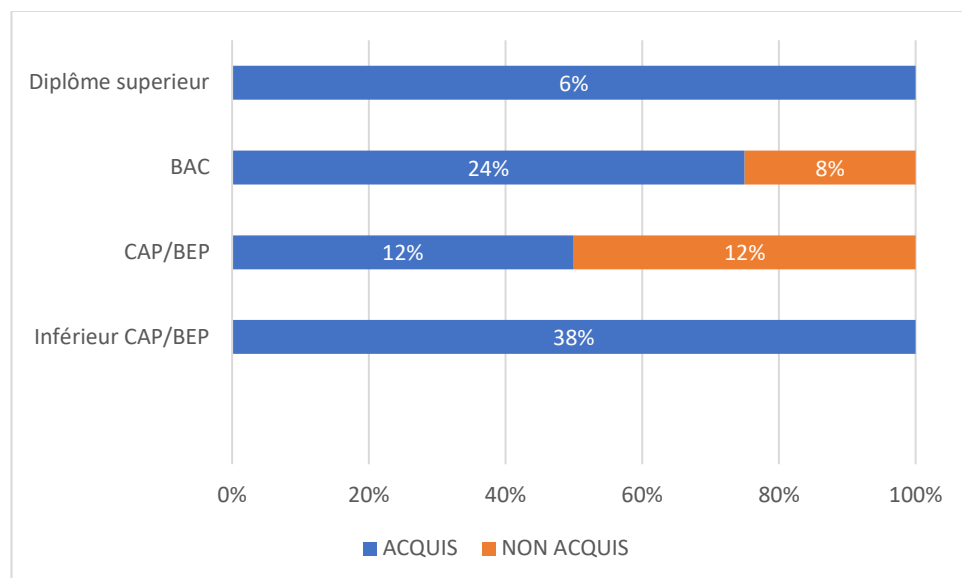
- 52 % de jeunes femmes et 48 % de jeunes hommes. 57% sont sans qualifications.
- 13% habitent en QPV et 47% en ZRR

Age des jeunes en Contrat d'Engagement Jeune



La part de mineurs augmente de 8%. 1 seul jeune, avec une RQTH, est âgé de plus de 26 ans.

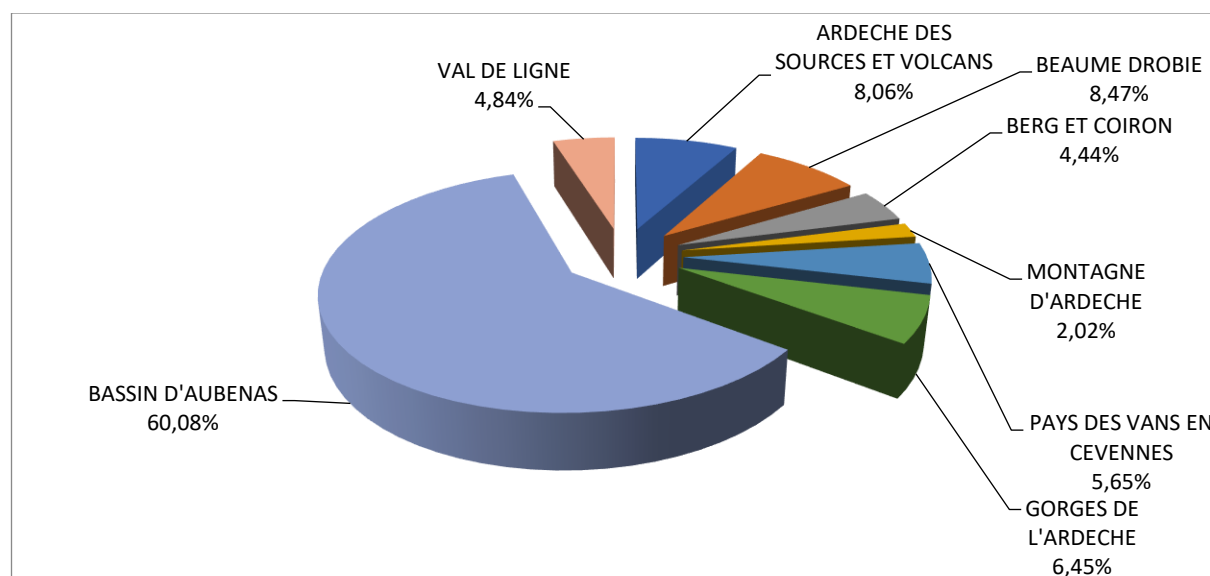
Niveau des jeunes en Contrat d'Engagement Jeune



62 % des jeunes ont un niveau de qualification inférieur au BAC, 24% ont un niveau CAP/BEP.

Le Contrat d'Engagement Jeune bénéficie bien aux jeunes les moins qualifiés : ils sont d'ailleurs surreprésentés par rapport au public de la Mission locale.

Répartition par Communautés de Communes



Les périodes d'immersion :

L'objectif du Contrat d'Engagement Jeune est l'accès et le maintien à l'emploi. Pour cela, l'équipe accompagne les jeunes pour qu'ils multiplient les périodes en immersion et en emploi. Les immersions sont souvent l'occasion de connaître et de se faire connaître auprès d'un potentiel employeur. C'est aussi un outil qui permet aux jeunes de conforter leur projet professionnel, d'appréhender leurs aptitudes et les difficultés qu'ils peuvent rencontrer. Cela est formalisé lors d'un bilan tripartite avec un des Conseillers en Insertion du Contrat d'Engagement Jeune.

Quelques chiffres :

- 135 jeunes ont bénéficié au moins d'une période d'immersion
- 179 PMSMP, soit 1.3 PMSMP en moyenne par jeune

Principaux secteurs d'activité : vente et grande distribution, salon de coiffure et d'esthétique, associations, bâtiment, métiers administratifs.

L'accès à l'emploi :

- 199 jeunes en CEJ ont signé un contrat en 2025 dont 309 CDD, 3 contrats d'apprentissage, 29 CDI et 3 contrats aidés

L'accès à la formation : 17 jeunes ont accédé à une formation dans des secteurs très variés répondant essentiellement aux besoins individuels, contre 33 jeunes en 2024.

Dispositif « CEJ- Jeunes en Rupture » :

En 2025, 16 jeunes ont contractualisé un CEJ en co-accompagnement avec la MLAM et l'ADSEA pour le volet socioéducatif ou avec l'ADAPEI pour les jeunes en situation de handicap et SOLEN.

2.5.3. Les orientations France Travail

- 402 jeunes orientés par France Travail dans le cadre du Réseau Pour l'Emploi. Les orientations sont effectuées à la suite d'un questionnaire d'orientation ; dès qu'un jeune déclare rencontrer une difficulté d'accès à l'emploi (financière, mobilité, hébergement, santé, etc.), il lui est préconisé un accompagnement avec la Mission locale.

Nous notons une hausse des jeunes orientés par France Travail vers la Mission locale depuis la mise en œuvre de la Loi pour le Plein Emploi.

2.5.4. Le Groupement de Créateurs

**L'esprit d'entreprendre
comme levier d'insertion**

Oser se lancer avec les Groupements de Créateurs

Groupement de Créateurs Ardèche Méridionale | Mission Locale Ardèche Méridionale

Traiteur, Éducation, Vêtement, Food-Truck, Numérique, Services, Bien-être, Vidéo, Graphisme, Digital, Expo, Club, Cosmétique, Luxe, Événementiel, Sport, Association

Logos at the bottom: Groupement de Créateurs Le réseau, FRANCE RELANCE, Financé par MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION, bpi france, création, L'EUROPE S'ENGAGE en région Auvergne-Rhône-Alpes avec le FSE, UNION EUROPÉENNE Fonds Social Européen

L'objectif du Groupement de Créateurs est de favoriser l'acquisition et le développement de l'autonomie sur le plan social, économique et décisionnel à travers un accompagnement fondé sur l'entrepreneuriat et la pédagogie de projet.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre d'une démarche partenariale et complémentaire à l'offre existante en faveur d'un public jeune ; elle se positionne en amont des accompagnements proposés par les opérateurs techniques de la création d'activité.

Les enjeux du Groupement de Créateurs :

- Développer l'esprit d'entreprendre chez les jeunes ;
- Favoriser le développement de compétences transverses : acquisition de compétences constitutives de l'esprit d'entreprendre ;
- Ouvrir l'accompagnement plus largement à d'autres domaines que celui du projet professionnel pour mieux connaître le jeune et participer à une plus grande valorisation.

Les valeurs du Groupement de Créateurs :

- Toute personne est une richesse pour le territoire ;
- Toute personne exprimant le désir de créer une activité est écoutée ;
- La personne est au centre du dispositif, auteur et co-constructrice de son projet ;
- L'insertion et l'autonomie de la personne sont les finalités de l'accompagnement ;
- Tout parcours formatif tend vers une reconnaissance diplômante ;
- L'offre de service s'inscrit dans une logique de mission de service public.

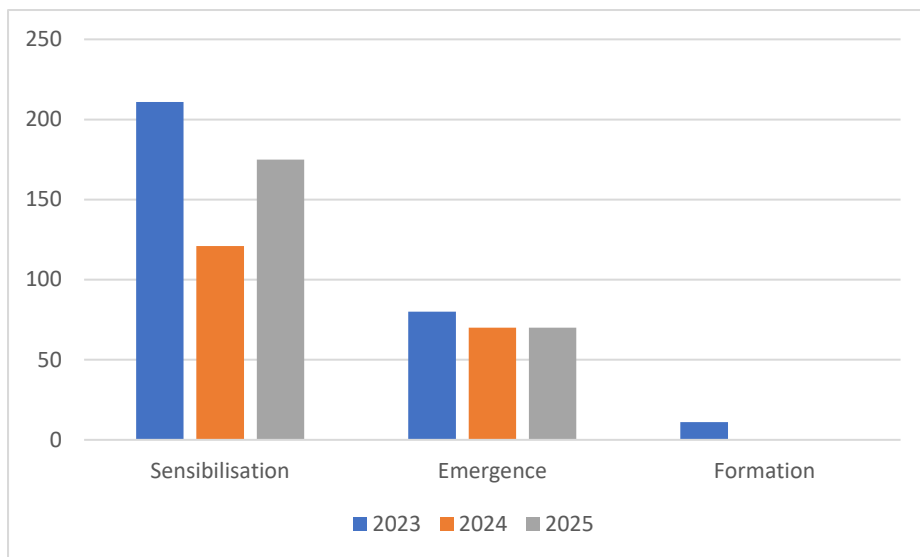
Le Groupement de Créateurs se décline en deux phases opérationnelles, une phase d'émergence et une phase de formation. Ces deux phases allient des temps collectifs et des temps individuels.

La phase de formation, le DUCA (Diplôme Universitaire de Création d'Activité), d'une durée de 6 mois et sans prérequis de niveau, permet l'acquisition de nouvelles compétences et la possibilité d'accéder à un diplôme universitaire de niveau 4 (baccalauréat). Elle est centrée sur la méthodologie de projet pour approcher l'objectif fixé par les intéressés. La formation réunit trois opérateurs : la MLAM, l'IUT de Valence et Initiative Seuil de Provence Ardèche Méridionale.

Depuis 2023, la formation DUCA n'a pas été dispensée faute de financement. Pour autant, le réseau des Groupements de Créateurs a lancé une réflexion sur l'adaptation et le contenu des enseignements afin de répondre aux besoins des futurs créateurs.

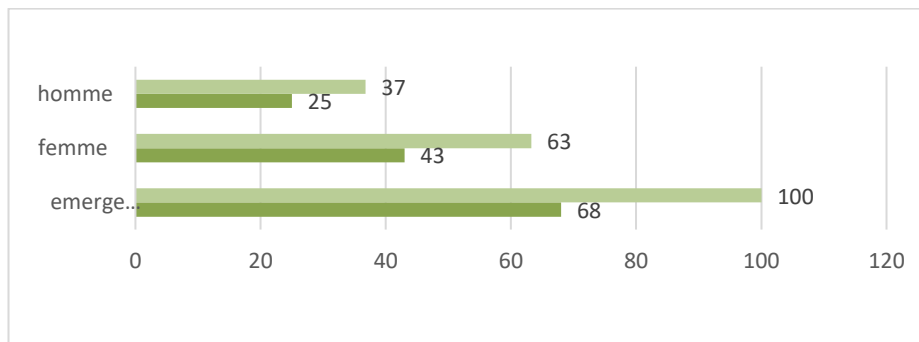
Durant 2025, 70 personnes ont souhaité adhérer à la phase d'émergence.

	Sensibilisation	Emergence	Formation
2023	211	80	11
2024	121	70	
2025	175	70	
Total	517	230	11

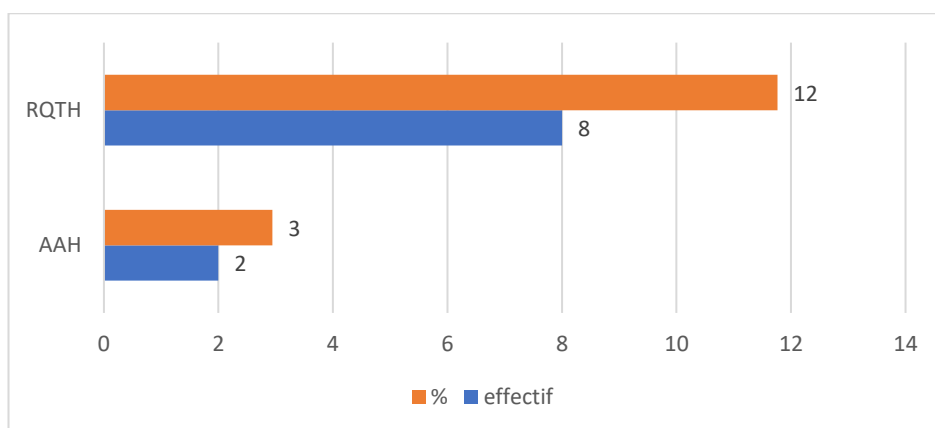


Le nombre de jeunes ayant intégré la phase d'émergence reste stable.

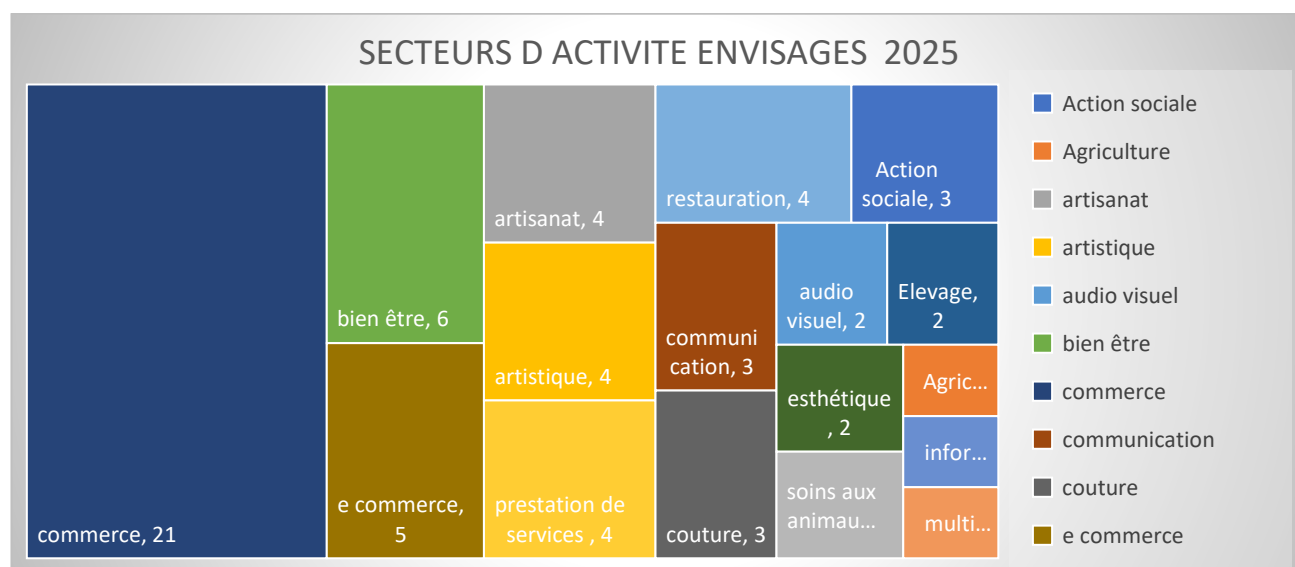
63% sont des jeunes femmes, 25% des jeunes hommes.



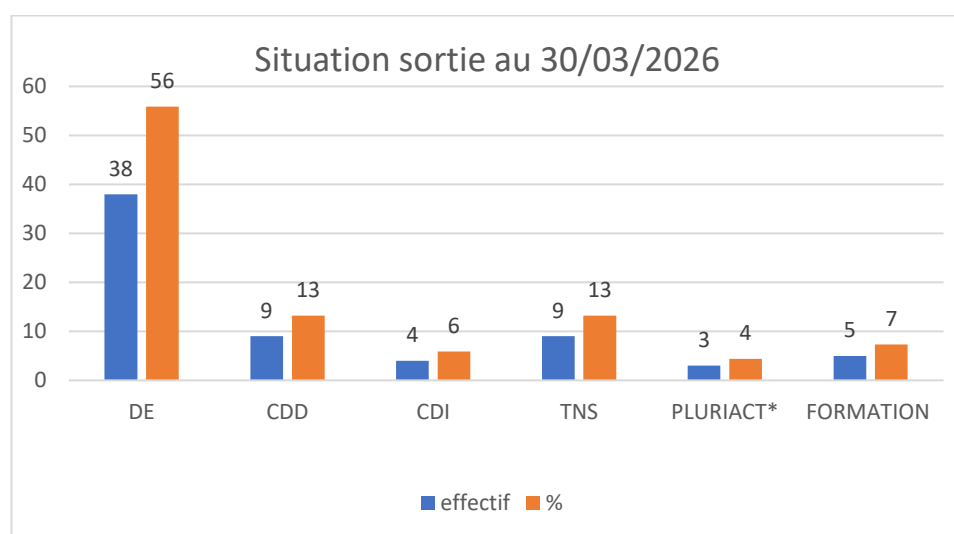
Nous notons une augmentation des personnes reconnues RQTH, elles représentent 12% en 2025 ; 37.5 % perçoivent l'allocation adulte handicapé.



63% d'entre eux ont un niveau supérieur au baccalauréat et sont porteurs d'une envie d'entreprendre dans un secteur défini :



Les suites de parcours dites positives concernent l'accès à l'emploi, mais aussi la création d'entreprise. Dans ce cas, le Groupement de Créateurs oriente vers l'opérateur technique de création d'activité le plus pertinent et réalise un suivi post création.



Dans la rubrique Pluriactivité, se retrouvent les jeunes ayant créé et contractualisé un contrat de travail le plus souvent en CDD

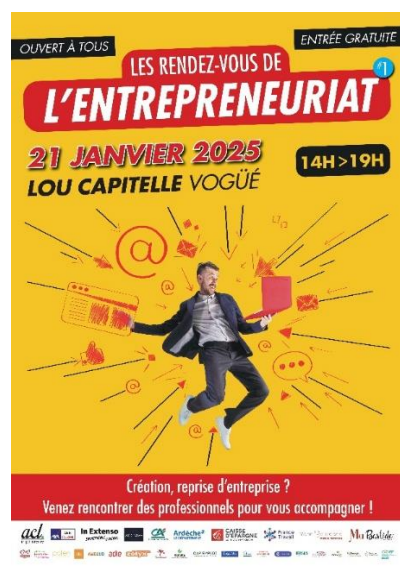
25 jeunes ont accédé à un emploi, 4 en CDI, 9 en CDD, 9 ont créé leur activité et 3 ont créé et contractualisé un CDD en parallèle (pluriactivité). Il est à noter que la pluriactivité concernera très certainement davantage de jeunes au cours de la phase de développement de l'entreprise en fonction du montant du chiffre d'affaires réalisé.

Zoom sur les créations d'activité

Vente / commerce	5
Restauration	2
Service à la personne	2
Photographe	1
Autres	2

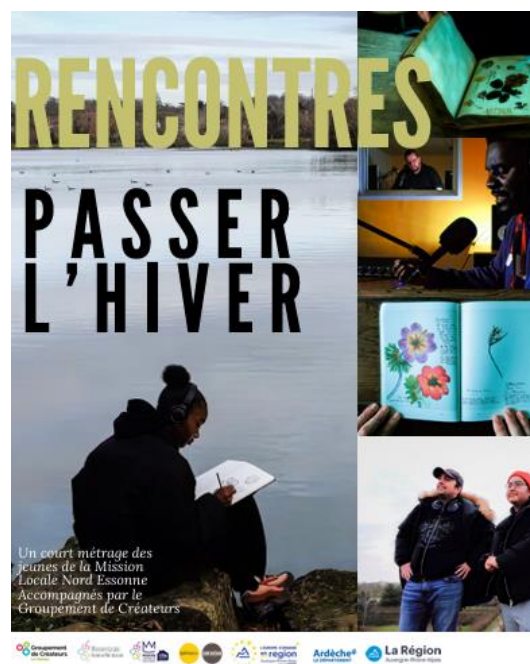
Evènements du Groupement de Créateurs

Participation aux rendez-vous de l'entrepreneuriat

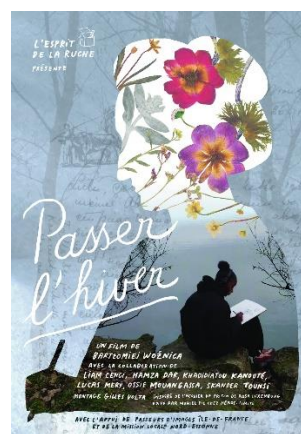


Le Groupement de Créateurs et France Travail ont relancé le réseau de l'entrepreneuriat en Ardèche Méridionale depuis maintenant deux ans. A cette occasion, il est organisé avec l'ensemble des membres du réseau les RDV de l'entrepreneuriat, moment de rencontre entre le public et les acteurs de la création d'entreprise.

Rencontre avec le Groupement de Créateurs Nord Essonne



Accueil du collectif de jeunes sur la réalisation du court métrage « Passer l'hiver »





6 jeunes de la mission locale nord Essonne : Ossie, Lucas, Skander, Liam Hamza et Khadidiatou accompagnés par le Groupement de Créateurs Nord Essonne participent cette année aux états généraux du documentaire de Lussas, avec la projection du court-métrage « Passez l'hiver ». Ce court métrage est le fruit d'une rencontre entre le producteur Bartek et d'un collectif de jeunes qui décide de s'approprier une proposition de thème et de construire un mémorial dédié à l'espoir, l'humanisme et la liberté.

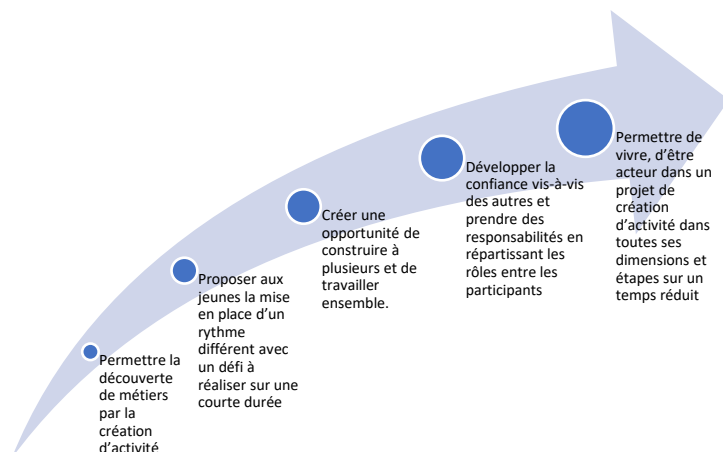
Passer l'hiver

"Le 7 février 1917, depuis la prison de Wronke, Rosa Luxemburg écrit à son amie : « Sur la dalle de mon tombeau, on ne devra lire que deux syllabes : "zvi-zvi". C'est le cri des mésanges charbonnières que j'imité si bien qu'elles accourent aussitôt. Et figurez-vous que dans ce "zvi-zvi" qui d'habitude brillait comme une aiguille d'acier et rendait un son très clair et très grêle, il y a depuis quelques jours un trille tout à fait menu, une minuscule note de poitrine. Et savez-vous, Mademoiselle Jacob, ce que cela signifie ? C'est le premier léger mouvement du printemps à venir : malgré la neige, le froid et la solitude, nous croyons, les mésanges charbonnières et moi - au printemps à venir !" ...]

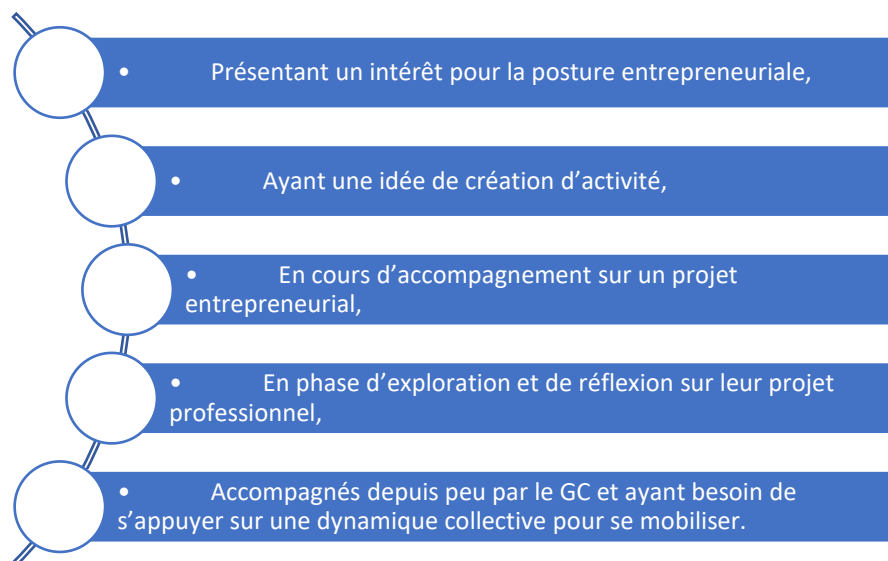
La rencontre entre les jeunes du GC de Nord Essonne et ceux du GC d'Ardèche Méridionale a donné lieu à des échanges, des partages d'expérience, mais aussi la réalisation d'une vidéo où témoignent les jeunes de Nord Essonne, à voir et écouter : <https://www.facebook.com/reel/982714270697395>

Coup de Boost : Permettre à des jeunes de vivre pleinement l'entreprise !

Plusieurs actions collectives ont été animées en 2025 et ont impliqué à chaque fois un collectif de jeunes. Le principe est le suivant :



Ces actions s'adressent à des jeunes :



Action « L'art des Co-Mousses »



Cette action a été menée en partenariat avec :

- L'Association V.I.E.

LES OBJECTIFS IDENTIFIES

« Apprendre en faisant » : nous pérennisons cette méthodologie d'accompagnement avec un groupe de jeunes suivis par la Mission locale Ardèche Méridionale par l'expérimentation d'une entreprise éphémère.

Pendant une période courte, approximativement 10 jours, les participants vont vivre en collectif la création et le développement d'une entreprise. Ils vont concevoir, organiser, produire, communiquer et commercialiser un produit.

Ils pourront ainsi découvrir de nouveaux métiers, se révéler dans différentes situations, développer l'envie et la confiance en soi.

La Mission locale et l'association VIE réitèrent leur projet de travailler ensemble et de proposer au groupe intéressé des ateliers en lien avec l'activité qui sera créée.

Ce partenariat permet d'enrichir la palette d'outils pour mobiliser et accompagner les jeunes.

Les autres partenaires impliqués : l'ADIE, la CdC Bassin d'Aubenas et son service développement économique, les Recycl'art.

L'animation sera articulée par deux structures Asso Vie et MLAM.

L'atelier de production est soutenu par des spécialistes de l'activité.

La conception de l'offre et la vente sont accompagnées par des interventions de professionnels : graphiste, banquier...

LE PROGRAMME

1^{er} module : Création de l'activité sur un produit imposé

- Nous construisons notre offre : prix, produits, clients
- Nous développons notre activité
- Nous recherchons des fournisseurs

2^{ème} module : Production et commercialisation

- Nous produisons
- Nous commercialisons
- Nous vendons

2 démarches parallèles via deux canaux de distribution

- Une vente aux particuliers sur un marché
- Une prévente par commande ou sur plateforme numérique - Locale de préférence

3^{ème} module : Bilan

Nous comptabilisons et rédigeons collectivement une analyse économique de l'action. Enfin nous réalisons un bilan collectif et individuel à l'issue de cette action d'entrepreneuriat collectif.

2.6. L'ACCOMPAGNEMENT A L'EMPLOI

Le service emploi de la MLAM propose plusieurs ateliers d'accompagnement à l'emploi, tout au long de l'année.

*Les ateliers collectifs :

Chaque semaine, à Aubenas, les jeunes peuvent bénéficier de 2 ateliers en accès libre. Ces ateliers ont pour objectif de les accompagner sur les techniques de recherche d'emploi (élaboration de CV, rédaction lettres de motivation, organisation de sa recherche d'emploi...)

Les jeunes peuvent également se positionner sur les offres d'emploi qui sont affichées. Les conseillères font ensuite le lien avec les entreprises pour transmettre les candidatures. 228 jeunes ont sollicité ce service cette année. Deux ateliers décentralisés sont en place et ont lieu une fois par mois, à Joyeuse et à Villeneuve de Berg. Depuis janvier 2026, un nouvel atelier emploi a lieu à Vallon Pont d'Arc.

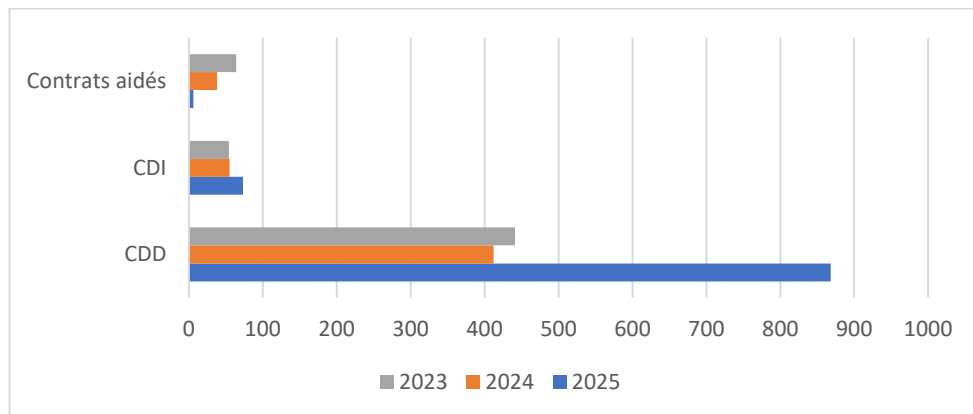


Le Service Emploi propose ses services autant aux jeunes qu'aux entreprises du territoire. Ses objectifs sont :

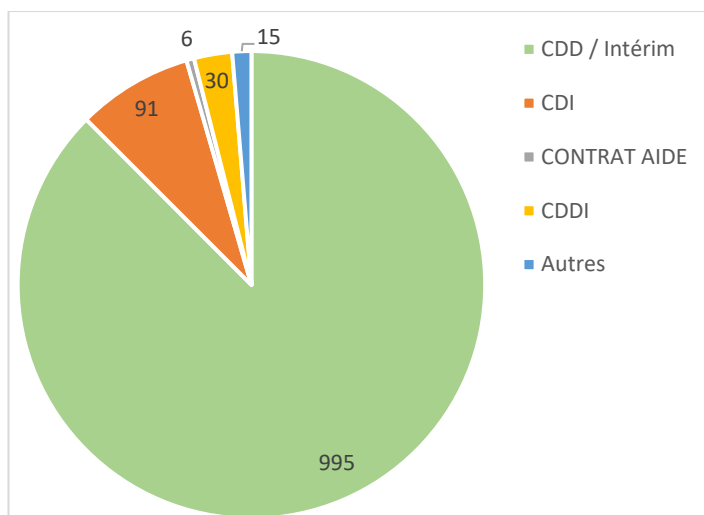
- Préparer les jeunes à intégrer le monde de l'entreprise et mettre en relation les jeunes et les entreprises
- Favoriser le maintien à l'emploi
- Identifier les opportunités du territoire
- Mettre en œuvre les politiques publiques de l'emploi

2.6.1. Les entrées en emploi

469 jeunes ont accédé à un emploi pour 1142 situations.



L'emploi durable (CDD de + de 6 mois) représente 16.8% des situations emploi (32% en 2024), les CDI 8% (33.5% en 2024). La grande majorité des emplois sont des CDD de moins de 6 mois, les trois premiers secteurs concernés sont : l'Hotellerie-restauration, le commerce et la vente, et les services à la personne.



En 2025, les jeunes femmes représentent 46.7% des jeunes ayant accédé à, au moins, une situation emploi. (-6.7% par rapport à 2024). La part des femmes accédant à un emploi durable est de 48%.

2.6.2. Les Parcours Emploi Compétences

Les contrats aidés CUI-CAE (secteur non marchand) et CUI-CIE (secteur marchand) s'inscrivent dans le cadre du Parcours Emploi Compétences (PEC) dont la mise en œuvre repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement. L'objectif est que le-la salarié-e bénéficie d'un accompagnement tout au long de son parcours : diagnostic individuel, entretien tripartite à la signature du contrat (employeur - jeune salarié-e et la CISP Mission Locale) afin de définir les compétences requises et celles attendues du poste, les engagements de formation de l'employeur), un suivi tout au long du contrat et en fonction des besoins, un entretien de fin de contrat afin d'anticiper l'après et d'éviter des ruptures de parcours.

Contrats aidés 2025

- Si, sur le dernier trimestre 2020, 29 contrats avaient été signés, nous sommes passés en 2021 à 112 contrats aidés, puis 80 contrats aidés en 2022 et 32 en 2024. Aujourd'hui sur l'année 2025 nous sommes à 6 PEC CAE (secteur non marchand) et pas de CIE

Les jeunes femmes sont majoritairement bénéficiaires de la mesure PEC CAE (5 sur 6 contrats).

Les secteurs d'activité

- Les employeurs du secteur non-marchand sont majoritairement les associations, les communes, les établissements sanitaires publics.
- **Répartition des contrats par secteur**

Les employeurs du secteur non marchand sont les EHPAD, mairies et écoles.

L'aide initiale de l'Etat pour les contrats aidés est de 6 à 9 mois. Les renouvellements sont possible si la durée totale de l'aide ne dépasse pas 18 mois. La durée des contrats est très variable suivant qu'il s'agit des secteurs marchand

ou non marchand. On ne constate aucun CDI dans le secteur non marchand alors qu'ils représentaient en 2024 plus de 53% sur le secteur marchand.

2.6.3. Partenariat Economique

Initier, développer et alimenter un réseau d'entreprises partenaires de la Mission locale reste essentiel. Cela vient renforcer son action auprès des acteurs économiques et favorise le recrutement des jeunes accompagnés, ainsi que leur maintien dans l'emploi. Plusieurs actions ont été organisées dans ce sens :

1- Evènements



Janvier – Recrutement dans le cadre du RPE – Vallon Pont d'Arc



Février – Organisation du Salon de l'alternance - UCEL



Mars – Participation au Forum de l'Emploi Saisonnier - Vallon



Mars – Forum de l'Emploi - Aubenas



Avril – Participation au Forum de l'Emploi Saisonnier – Les Vans



Mai – Participation recrutement l'Entrepôt du Bricolage



MAI – Recrutement alternance Vendeurs Conseils



Septembre – Participation au Forum de fin de saison - Vallon



Novembre - Participation aux sentiers de l'industrie – RPE - Aubenas



Sur l'année et sur 7 communautés de communes – Action Jobs d'été avec Info-Jeunes

2.6.4. Booster Jeunes Talents

Booster Jeunes Talents est une action départementale déployée par les Missions Locales d'Ardèche.

Les objectifs : Offrir l'opportunité à des jeunes désirant « BOOSTER » leur recherche d'emploi / d'alternance d'intégrer un réseau d'employeurs et ainsi bénéficier des conseils bienveillants et du réseau des entreprises participantes. Permettre d'accéder plus rapidement à l'emploi grâce à une action où les entreprises du réseau proposent de partager leur carnet d'adresses et de diffuser leur candidature.

Les jeunes ciblés : Jeunes ayant un projet professionnel défini ou pas, et souhaitant acquérir de l'expérience professionnelle.

Les prestataires et partenaires : Une coach, une socio esthéticienne et les entreprises du territoire : L'Occitane en Provence (Entreprise pilote), Proman, le GESA, Mme BAILLET, l'INFREP, ARCHER, ADECCO, GRETA, MDEF, France Travail

La durée : 2 semaines intensives de coaching coanimé avec une conseillère de la Mission Locale et une coach professionnelle.

Bilan :

La créativité a été un véritable vecteur d'engagement et d'alignement : leurs motivations, le sens de leur futur métier. Les coachés se sont ouverts ans l'exercice d'introspection et ont particulièrement été actifs dans les jeux de rôle et les prises de parole orales grâce à une meilleure gestion du stress.

Outils et méthodes utilisées :

- Profil de personnalité
- Vidéos, pitch filmé
- Jeux de rôle
- Visualisation positive
- Créativité, collage, blind test
- Photolangage, jeux de cartes
- Cartes Soft-skills
- Blason, IKIGAI
- Carte mentale, plan d'action

8 jeunes impliqués ont intégré l'action. Les suites de parcours sont dynamiques : **4 CDD et 2 CDI.**

2.6.5. Parcours AIJH

Une action partenariale entre les trois ML d'Ardèche et Cap Emploi, mise en œuvre sur l'ensemble de l'Ardèche en faveur des jeunes en situation de handicap.

L'objectif de cette action expérimentale était de proposer un accompagnement spécifique de mobilisation et de validation de projets professionnels en faveur du public de 16 à 29 ans et d'accompagnement des entreprises dans l'accueil et l'intégration de ces jeunes. Cet accompagnement se traduisant par le développement d'une offre de service spécifique interne, partenariale, favorisant l'expérimentation tout en s'assurant de la continuité de parcours. Cet accompagnement a allié des temps collectifs et des temps individuels. La sécurisation des parcours en amont de l'accès à l'emploi est une étape essentielle et doit s'accompagner d'une mobilisation et d'un accompagnement

des employeurs afin de réduire les discriminations à l'embauche.

Le partenariat des quatre structures dans le cadre de ce projet a permis :

- ⇒ De mobiliser en même temps l'expertise « jeunes et handicap » des professionnels Mission Locale et l'expertise « handicap et compensation » des professionnels de Cap emploi.
- ⇒ De sécuriser les parcours des jeunes concernés par l'identification de l'ensemble des besoins à couvrir.
- ⇒ De renforcer le partenariat entre les deux et d'amorcer des habitudes de travail sur des situations singulières (en sollicitant Cap Emploi par exemple dans le cadre d'entretiens tripartites).
- ⇒ De mieux prendre conscience pour Cap Emploi des particularités du public jeune en situation de handicap
- ⇒ De mieux comprendre pour les ML les attentes des employeurs grâce au partage d'expériences de Cap Emploi

Les jeunes mobilisés pour ce projet ont ainsi appris à :

- mieux comprendre comment compenser son handicap et apprendre à mieux en parler.
- connaître les différents leviers qu'ils peuvent utiliser et les différentes aides financières possibles.
- Mieux appréhender l'environnement réglementaire des TH dans leurs démarches de reconnaissance et de prise en compte de leurs handicaps dans leurs projets
- Mieux cerner l'approche « compétences et qualités personnelles » qu'attendent concrètement les entreprises.

Ils ont aussi repris confiance en eux et gagner en posture professionnelle.

Le projet s'est déroulé sur l'ensemble de l'Ardèche, avec un phasage, des actions et des outils mobilisés différents selon les Missions locales. Pour les trois territoires, les ML ont mobilisé des partenaires locaux et sollicités des prestataires afin de mener à bien leurs actions. Il s'est agi de proposer des temps alliant des entretiens individuels et des ateliers collectifs. Un projet collectif a pris une forme singulière, différente par Mission locale.

- ⇒ Pour la MLAM : mieux se connaître et connaître les pratiques des employeurs de recrutement et le maintien à l'emploi de personnes en situation de handicap grâce à la réalisation d'une vidéo : les jeunes impliqués interviewent des employeurs du bassin d'emploi.
- ⇒ grâce à un CV innovant. Une vidéo retrace l'expérience collective du projet.

Des ateliers collectifs pour travailler le projet collectif et son projet professionnel ont été organisés :

- Quatre ateliers avec comme thématique le Projet professionnel
- Deux séances de coaching traitant la question de son identité au-delà du handicap et de préparation à se présenter « sans tabou »
- Trois ateliers coanimés avec Cap Emploi : présentation de Cap Emploi, l'importance des compétences avant le handicap dans le processus de recrutement ; rappels réglementaires (dont la notion d'obligation d'emploi) ; le rôle de l'AGEFIPH ; connaître les aides à l'alternance.
- Préparation et rencontres avec le MEDEF afin d'aborder les attendus et savoir-être en entreprise ; avec Messidor et l'APATPH afin de présenter le dispositif « emploi accompagné », l'entreprise adaptée et l'ESAT de Lavilledieu.
- Trois Ateliers créatifs avec l'association MIROIR sont proposés.
- Plusieurs ateliers animés par la MLAM ayant pour thème « et si on parlait du handicap » ; un atelier TRE (CV recherche de stages) ; un atelier sur les enjeux de la communication.

- Onze ateliers de préparation et de réalisation de la vidéo : objectif et élaboration des questionnaires d'interview ; simulations d'entretiens téléphoniques ; simulation d'interview et usage du matériel techniques ; montage vidéo.
- Les jeunes ont rencontré et interviewés trois employeurs et le président de l'APATH ; la vidéo est réalisée et diffusée : <https://www.youtube.com/watch?v=bpxeuuh0PW8>

Tout au long du parcours les jeunes sont accompagnés en individuel sur leur projets professionnel et pour certains sur leur dossier MDPH.

2.7. L'ORIENTATION PROFESSIONNELLE ET L'ACCES A LA FORMATION

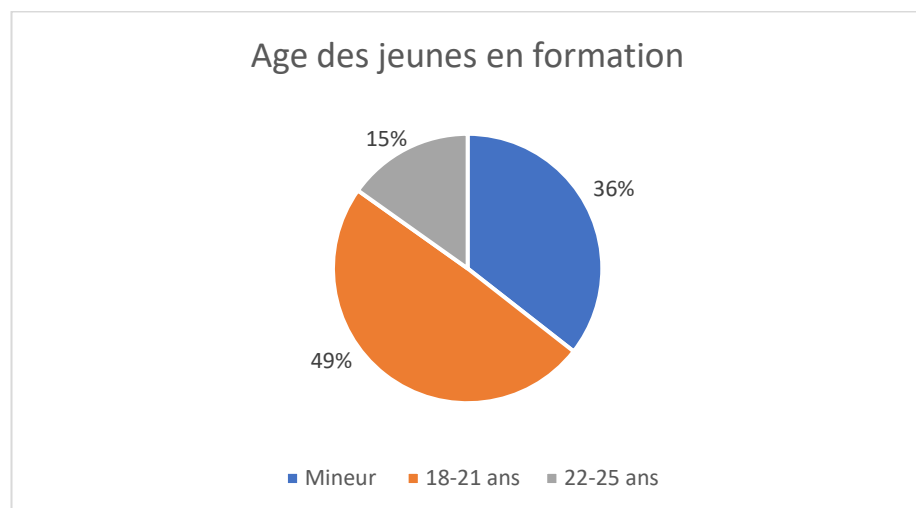
Dans le cadre de leur accompagnement, de nombreux jeunes souhaitent travailler leur projet professionnel, soit dans un objectif de réorientation, soit parce qu'ils ne disposent d'aucune qualification.

Que cela soit dans le cadre de recherches, de conseils ou d'ateliers spécifiques animés par la MLAM ou par l'AFPA, 584 jeunes ont été conseillés dans leur projet professionnel ou ont participé à un atelier « Projet Professionnel ».

Afin de consolider ou de valider un choix professionnel, les périodes d'immersion restent le moyen privilégié : 379 immersions ont été réalisées, dont 338 PMSMP (à noter 179 immersions réalisées dans le cadre du CEJ)

Les entrées en formation :

69 jeunes ont accédé à une formation durant l'année 2025 (- 49 jeunes)



La tranche d'âge des jeunes mineurs est surreprésentée, une action de préapprentissage étant proposée.

Formation	Nombre de situations
Scolarité (dont retour formation initiale)	10
Formations Qualifiantes PIC Etat-France Travail	17
Formations Qualifiantes Région	8
Formations sanitaires & sociales (subventions)	10
Autres formations et formations à financement spécifique	26
Total Formation	71

2.8 ACTIONS DE (RE)MOBILISATION

Des actions de (re)mobilisations existantes mais aussi expérimentales/innovantes, afin de favoriser les parcours d'insertion et l'accès au droit commun. Elles sont destinées à des jeunes en décrochage des institutions, (ou en phase de décrochage), de jeunes repérés, ayant besoin de retisser du lien social et de se remobiliser.

Ces actions font suite au projet de repérage et de mobilisation des jeunes dits « invisibles ». La Mission Locale a continué de travailler avec certains acteurs locaux pour proposer ces actions afin de favoriser le lien et la confiance en soi, mais aussi le dépassement de certaines appréhensions.

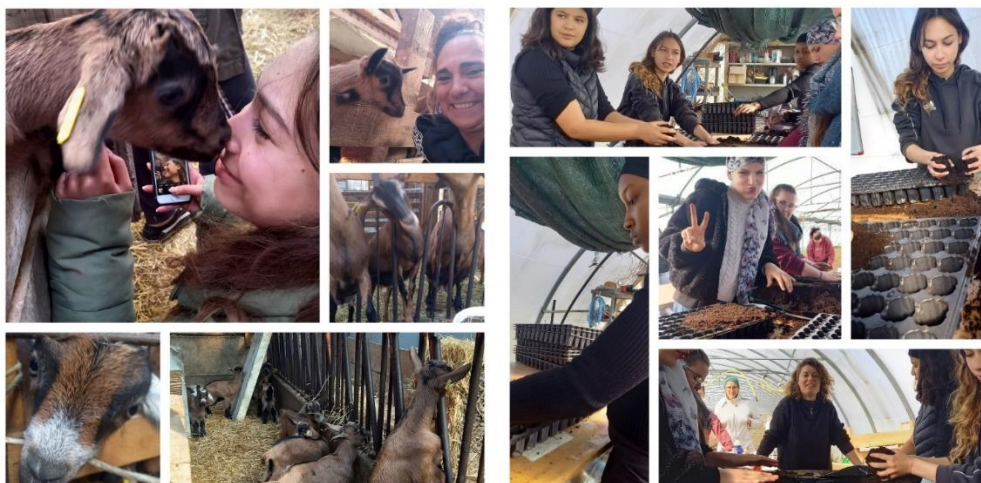


Journées intergénérationnelles en partenariat avec l'association VIE– Construction de bacs à fleurs, plantation, récolte et fabrication de sachets de thé, éducation à l'environnement au sein de plusieurs EHPAD (Joyeuse, Valgorge, St Sernin, Le Teil).



Journées Escalade et Kayak, et de découvertes sportives avec le CREPS Auvergne Rhône Alpes.

Passerelle Jeunes : parcours de découverte des métiers des arts du spectacle (avec l'association l'Art d'en Faire) sur 3 semaines.



Journées de découverte des métiers, maraichage, agriculture, apiculture ...

Escapes Game pleine nature, visites, randonnées ... en partenariat avec le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche : à la découverte de professionnels et de métiers locaux.

2.9. L'ACCOMPAGNEMENT A LA CITOYENNETE

Il se traduit par la recherche d'un service civique ou toute autre forme de volontariat adapté aux attentes des jeunes ou bien à un engagement à l'étranger dans le cadre du Service Volontaire Européen, aujourd'hui intitulé Corps Européen de Solidarité.



SERVICE CIVIQUE

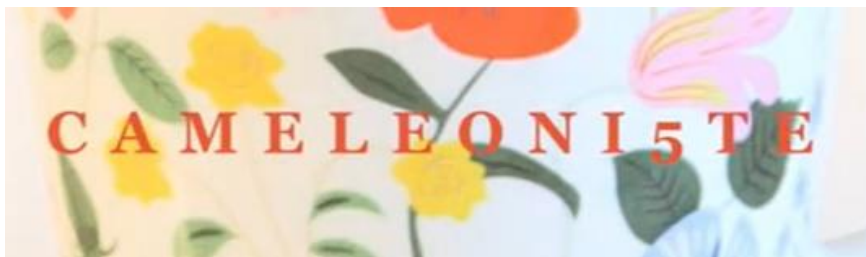
Une mission pour chacun
au service de tous

Des ateliers collectifs de présentation des dispositifs de mobilité internationale se sont déroulés tout au long de l'année et ont bénéficié à de nombreux jeunes. 53 jeunes se sont engagés en tant que volontaires ou bénévoles : 23 en service civique, 4 en CES ou SVI.

Action « C pas juste » Octobre 2025-janv 2026 - Court Métrage « Cameleoni5te »



Objectif	Sensibiliser et créer un support autour du thème « C'est pas juste » projet de concours organisé par l'Observatoire des Inégalités
Dates et durée	LES DATES CLÉS ? 15 septembre Lancement de la 13^e édition 26 janvier 2026 Fin des candidatures Février Délibérations du jury Début mars Annonce des équipes finalistes en lice 25 mars 2026 Cérémonie de clôture et annonce des lauréats
Public	8 jeunes accompagnés par la MLAM Myrian, Jade, Taïss, Audrey, Emilie, Hicran, Aimie et Floria

Partenaires	Des partenaires pour apporter des éléments factuels et débattre : • Le MRAP, la Fougue, la chargée d'études de l'Institut Bertrand Schwarz sur le thème de la solitude et de l'isolement, le CIDFF en lien avec les Sentiers du Doc, pour le visionnage d'un documentaire et une sensibilisation aux discriminations. • La médiathèque pour le lieu de tournage • Résonance pour des conseils et un soutien au montage • Mairie d'Aubenas pour sa curiosité !
Actions	Création d'une vidéo sur la base d'un montage des ateliers écritures animés sur le sujet  https://www.youtube.com/watch?v=MbkJUwi2K4A&feature=youtu.be
Restitution	Dépôt du projet le 26/01/2026

Le concours, qui s'inscrit dans un projet de lutte contre la discrimination n'a pas été remporté par notre team « Camaleo5iste ». Suite à leurs démarches et leur implication, ils ont présenté leur vidéo auprès du service de la cohésion sociale de la Mairie d'Aubenas.

2.10. SANTE, MOBILITE, AIDES PONCTUELLES

2.10.1. Santé

La MLAM reçoit et accompagne de nombreux jeunes pour qui un accompagnement Santé ou Handicap est nécessaire. Pour se faire, la MLAM dispose de plusieurs outils :

- Un Point Ecoute Jeunes propose des RDV individuels avec une psychologue sur Aubenas, depuis octobre 2024 une permanence a lieu sur la commune des Vans, un mercredi après-midi sur deux. 455 entretiens ont été programmés dont 47 sur Les Vans.
- Depuis novembre 2025, une autre permanence est proposée sur la commune de Joyeuse où 5 entretiens ont été réalisés.



- Les réunions pluridisciplinaires animées par la MDPH et le Conseil Départemental permettent de mieux se connaître entre acteurs, d'échanger sur des situations individuelles, de croiser les regards professionnels et d'orienter vers le partenaire. L'objectif de celles-ci étant de statuer quant aux dossiers de demandes MDPH des jeunes sur le territoire Ardéchois. Différents professionnels sont présents afin de traiter les dossiers et tenter de proposer des orientations adaptées.

La MDPH¹ met en place des équipes pluridisciplinaires environ une fois toutes les 5 à 6 semaines, dont une commission spécifique concernant les dossiers MDPH pour les jeunes de 16 à 25 ans.

Il s'agit d'une instance technique chargée de préparer les décisions de la CDAPH².

Ces équipes ont pour fonction :

- D'évaluer les besoins en compensation de la personne en situation de handicap et son incapacité permanente
- D'élaborer et proposer un plan de compensation.

Elles sont composées de professionnels ayant des compétences dans les domaines du médical, paramédical, psychologie, social, formation, emploi, formation professionnelle. Lors de ces réunions chaque dossier de demande

¹ MDPH : Maison départementale des personnes handicapées

² CDAPH : Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées

MDPH est traité. La composition de l'équipe doit permettre l'évaluation des besoins de compensation quelle que soit la nature de la demande et le type de handicap. Elle peut varier en fonction des particularités de la personne.

A ce titre les membres du SPE sont conviées notamment les 3 missions locales du département de l'Ardèche. Autres membres : Médecin, CESF et psychologue de la MDPH, ESAT³ (dont Adapei Lalevade, Béthanie) équipes SAVS et SAMSAH⁴ (dont le Cros d'Auzon, hôpital Ste Marie Privas, Béthanie), CAP emploi ou Pôle Emploi, ADAPT⁵, Chambre des Métiers et de l'Artisanat, MESSIDOR⁶.

Spécifiquement et pour le public qui nous concerne, nous assistons donc aux réunions d'équipe concernant les dossiers de demande MDPH de jeunes de 16 à 25 ans.

En amont de cette réunion, la MDPH nous informe des noms des jeunes dont le dossier va être évalué en réunion d'équipe. Si nous recensons des jeunes de notre structure, nous nous rapprochons du conseiller référent afin de prendre le maximum d'informations concernant :

- Les suivis en cours dans le cadre de l'insertion professionnelle (stages, CEJ, emploi, formation...)
- La gestion de la vie quotidienne et sociale
- Leurs parcours scolaires
- Leurs parcours santé
- Les problématiques d'insertion professionnelle éventuelles
- Leur situation familiale

Ceci afin de proposer une lecture au plus proche de la réalité du jeune et d'évaluer en équipe les plans de compensation les plus adaptés.

Sur ce type de commissions plusieurs orientations peuvent être proposées, notamment :

Droits et prestations relatives au travail à l'emploi et à la formation

- La Reconnaissance Travailleur Handicapé
- Orientation en centre de rééducation (ESPR) et de pré orientation
- Dispositif emploi accompagné (que les membres du Service Public de l'Emploi (SPE) peuvent prescrire directement)
- Orientation vers le marché du travail avec suivi avec un membre du SPE (soit Mission Locale, soit Cap emploi ou Pôle Emploi) ou Orientation vers le milieu protégé :
 - Orientation MISPE (stage d'une durée maximale de 15 jours en ESAT)
 - Orientation en ESAT

³ ESAT : Etablissement ou service d'aide par le travail

⁴ SAMSAH : Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés

⁵ ADAPT : Association pour l'insertion social et professionnelle des personnes handicapées

⁶ MESSIDOR : Association reconnue d'intérêt général à caractère social basé à Montélimar, acteur majeur pour l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap.

Demandes relatives à la vie quotidienne

- Service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS ou SAMSAH)
- AEEH (allocation d'éducation de l'enfant handicapé pour les moins de 20 ans) ou AAH (allocations aux adultes handicapés pour les 20 ans et +)
- Orientation vers un établissement ou service médico-social (ESMS)
- (...)

Outre ces réunions, ces rencontres ont permis de développer un important travail de collaboration et a renforcé notre réseau. Les relations entre MDPH et jeunes accompagnés en sont ainsi facilitées puisque nous pouvons solliciter les professionnels de la MDPH sur des questions relatives au handicap.

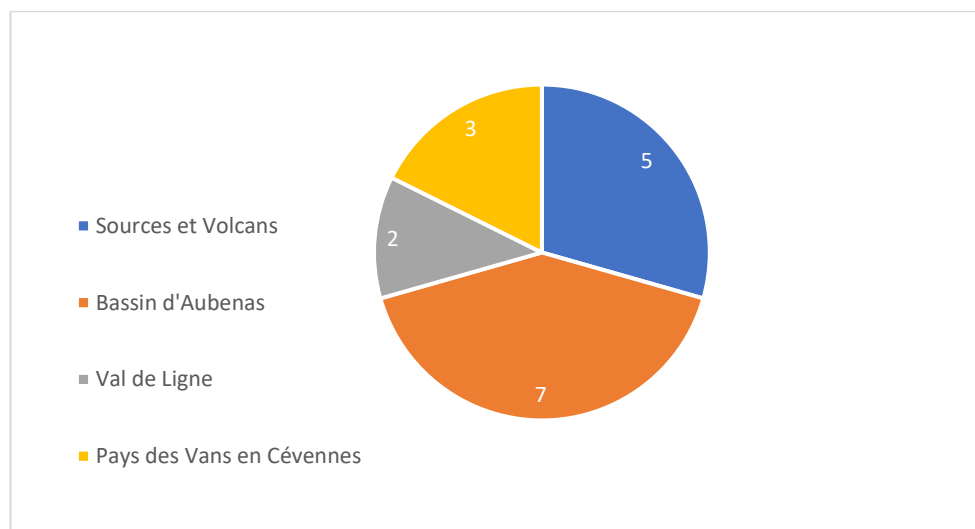
2.10.2. Mobilité

Dispositif mis en place par le Conseil Départemental depuis quelques années, « un Permis pour l'Emploi » permet aux jeunes ardéchois disposant de peu de ressources et en démarche d'insertion professionnelle, d'obtenir une aide financière d'un montant de 500€ pour passer le permis de conduire.

En contrepartie, chaque jeune s'engage à effectuer 40 heures de bénévolat au sein d'une association ou d'une structure à but non lucratif. Cet engagement citoyen permet aux jeunes de s'impliquer dans la vie locale, majoritairement au sein d'une association caritative de leur commune. Ce dispositif est un levier financier pour pallier aux difficultés de mobilité des jeunes. L'aide est versée directement à l'Auto-école.

- 17 jeunes ont sollicité l'aide au permis du Département (19 en 2024)

Aide au permis par Communauté de Communes



Atelier Mobilité



PARTICIPE À NOTRE ATELIER SIMULATEUR DE CONDUITE

**UNE FOIS PAR SEMAINE
SUR INSCRIPTION
À LA MISSION LOCALE**

*Le simulateur permet de tester la
conduite d'un véhicule en toute
sécurité.*

PARLES EN À TON(TA) CONSEILLER(E)

04 75 89 20 00
mission.locale@mlam.fr

Mission Locale
Ardèche Méridionale

Historique de l'atelier :

Dans le cadre de la mesure 1 du comité interministériel de la sécurité routière, « favoriser un engagement fort et global des citoyens en faveur de la sécurité routière », l'expérimentation « Usage d'un simulateur numérique pour favoriser l'obtention du permis de conduire chez les jeunes » a été mise en place de septembre 2018 à mai 2019 au sein de plusieurs missions locales volontaires.

L'UNML, la DISR, le CGET et Régions de France ont travaillé en partenariat au sein d'un comité de pilotage assurant la mise en œuvre et le suivi de l'action.

Le bilan a fait valoir un outil peu cher, motivant, renforçant l'accompagnement des jeunes, et un outil pédagogique qui a permis aux jeunes d'évoluer rapidement dans leur pratique routière.

La Mission locale Ardèche méridionale a souhaité se positionner à son tour, en raison de la ruralité de son territoire et des difficultés d'accès au permis de conduire de certains jeunes.

En effet de nombreux freins sont présents :

- L'appréhension de causer un accident, le stress, un traumatisme lié à un accident dans le cercle proche, le manque de confiance en soi.
- Une baisse de motivation lors de l'apprentissage du code qui reporte la phase d'apprentissage de la conduite.
- Le manque de moyens financiers.
- Les délais d'attente pour passer l'examen de conduite dans les auto-écoles.

La MLAM a donc sollicité l'attribution de 4 postes de simulateurs de conduite et a aménagé une salle spécialement dédiée à cet atelier.

Le simulateur utilisé est « The good drive », le matériel se compose d'un pédalier (une pédale d'accélérateur et une pédale de frein) et d'un volant équipé de commandes (regard à droite et à gauche, rétroviseurs, clignotants), tous reliés à un ordinateur portable.

Seuls les conseillers de la Mission locale sont habilités à remplir une prescription pour l'atelier.

L'atelier :

Il y a 3 ateliers par semaine, chaque atelier accueille 4 apprenants, qui se forment à leur rythme aux 4 compétences validées dans le permis B. Le simulateur propose une circulation en ville ou à l'extérieur, sur autoroute, sous la pluie, le brouillard ou la nuit, afin que chacun puisse acquérir des réflexes de conduite en sécurité.

Partenariat :

Lors de la mise en place de l'atelier Simulateurs de conduite, la Mission locale a choisi de proposer un partenariat à l'association Mobilité 07-26 par le biais d'une convention. En effet Mobilité 07-26 intervient sur notre territoire pour faciliter la mobilité géographique des personnes en difficulté d'insertion grâce à différents outils et moyens.

Il a été convenu que la Mission locale mettait l'outil Simulateurs de conduite à disposition de l'AEI (auto-école d'insertion) de Mobilité 07-26 à la demande. Une collaboration pédagogique a aussi été définie, prévoyant un échange d'outils et de supports en lien avec l'animation de l'atelier.

C'est une bénévole de l'association Mobilité 07-26 qui anime l'atelier dans nos locaux pour les bénéficiaires de l'AEI. Elle a animé 4 ateliers pour 8 bénéficiaires.

Quelques chiffres sur l'année 2025

L'atelier simulateur c'est :

110 ateliers sur l'année

66 bénéficiaires (24 filles et 42 garçons)

8916 kms parcourus, soit une moyenne de 135 kms par bénéficiaire

319 séances individuelles, soit environ 5 séances par jeune.

Le parcours le plus long est de 24 séances, le plus court d'1 séance.

15 jeunes sont passés par une auto-école (dont auto-école d'insertion) ou sont en cours de permis.

14 jeunes sont en cours d'apprentissage du code avec les ateliers code.

Objectifs poursuivis par les jeunes et les conseillers :

- Diminuer le stress et l'anxiété
- Développer sa prise d'initiative dans la conduite
- Soutenir ou reprendre l'apprentissage du code
- Se préparer et se motiver pour repasser le permis ou pour s'inscrire à la conduite

Résultats obtenus :

- 2 réussites au permis B
- 1 réussite au permis AM (priorisé pour être mobile plus vite et à moindre coût)
- 2 réussites au code

- 18 jeunes s'orientent vers l'apprentissage de la conduite (code, AEI, conduite supervisée, financement du permis B par Pôle emploi)
- Pour 3 jeunes l'atelier a fait émerger ou a confirmé des difficultés qui ont permis d'orienter ces jeunes vers une étape de diagnostic, afin de leur préconiser des solutions plus adaptées que celles proposées par l'auto-école commerciale.
- Les autres continuent leur parcours au sein de l'atelier.

Evaluations qualitatives :

Pour les jeunes :

- Se sentent sécurisés pour prendre le volant et apprendre à leur rythme.
- Apprécient d'acquérir de bons réflexes sur la conduite.
- Ceux qui sont en conduite en auto-école constatent une réelle plus-value sur les comportements au volant, ils sont vigilants sur le regard, l'anticipation des risques, la communication (clignotants).

Pour les intervenants :

- Cet outil permet aux personnes qui sont lentes dans leur apprentissage de prendre un peu d'avance sur les leçons de conduite, afin de rester en capacité de financer leur permis sur un nombre raisonnable d'heures.
- En pratiquant la conduite, les personnes acquièrent de vraies compétences en matière de sécurité, et intègrent des séquences telles que « rétro, cligno, changement de voie ».
- Chaque jeune a accès à ses statistiques au fur et à mesure de sa progression, l'intervenant a un tableau lui en donnant une vue d'ensemble, ce qui permet de pointer les compétences à acquérir et de mieux accompagner l'apprentissage.
- Chaque niveau de compétence validé donne accès à un jingle qui explique un panneau du code de la route, ce qui est aidant pour réviser le code.
- L'intervenant encourage aussi le jeune à développer sa persévérance.
- C'est un bon support pour travailler la confiance en soi, avec l'aide de l'intervenant qui peut valoriser les réussites et les progrès.

2.10.3. Le Fond d'Aide aux Jeunes

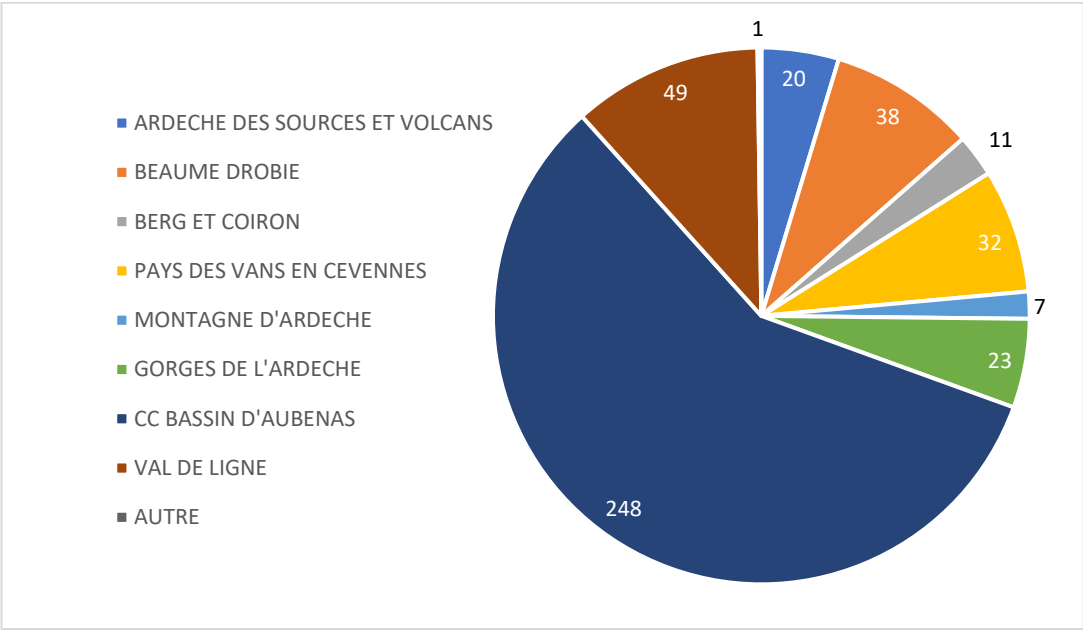
Le Fond d'Aide aux Jeunes (FAJ) est un dispositif d'aide financière, géré par le Département. Celui-ci attribue aux jeunes en difficulté, âgés de dix-huit à vingt-cinq ans révolus, des aides destinées à favoriser leur insertion sociale et professionnelle et, le cas échéant, à leur apporter des secours temporaires de nature à faire face à des besoins urgents.

Les demandes de FAJ s'étudient lors de commissions mensuelles ou dans le cadre de procédures d'urgence, en fonction des situations individuelles. Les FAJ PU restent un moyen à destination des jeunes en difficulté pour accéder aux besoins élémentaires du quotidien. Même s'ils sont destinés à pallier des difficultés passagères, ils sont indispensables à de nombreux jeunes pour leur permettre de vivre décemment.

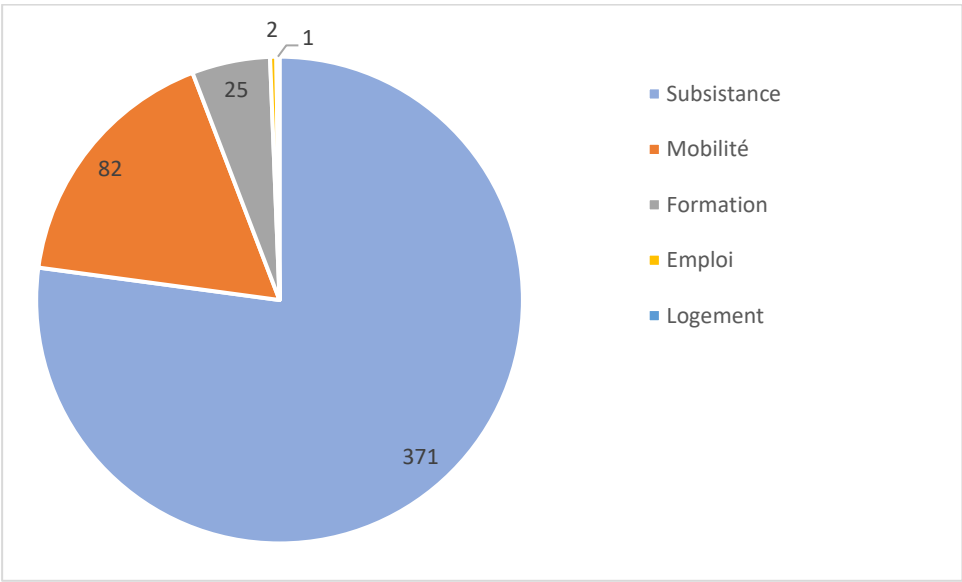
Au total, 362 FAJ ont été demandés (+69 demandes), dont 82 (+40) dans le cadre de procédures mensuelles, pour un montant total de **64 322€**.

- FAJ – Commissions mensuelles : 82 demandes pour un montant de 30 122€ (+ 15 934€), soit une moyenne de 367 € par demande.
- FAJ – Procédure d'Urgence : 349 demandes pour un montant de 34 200€ (- 6 800€), soit une moyenne de 98 € par demande.

Répartition des demandes de FAJ par Communautés de Communes



Répartition par motifs de la demande



La première demande concerne la subsistance, puis la mobilité.

BILAN ACTIVITE 2025



Mission Locale
Ardèche Méridionale
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

III. DISPOSITIFS SPECIFIQUES



3.1. LE SERVICE INFO – JEUNES

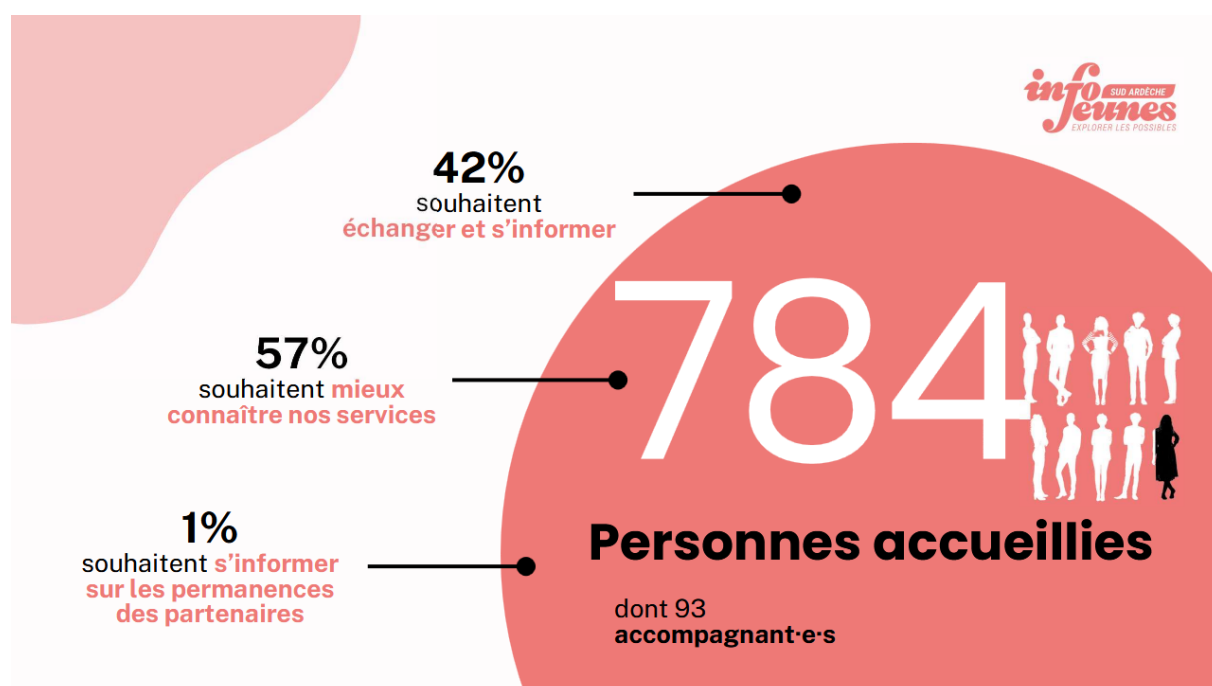


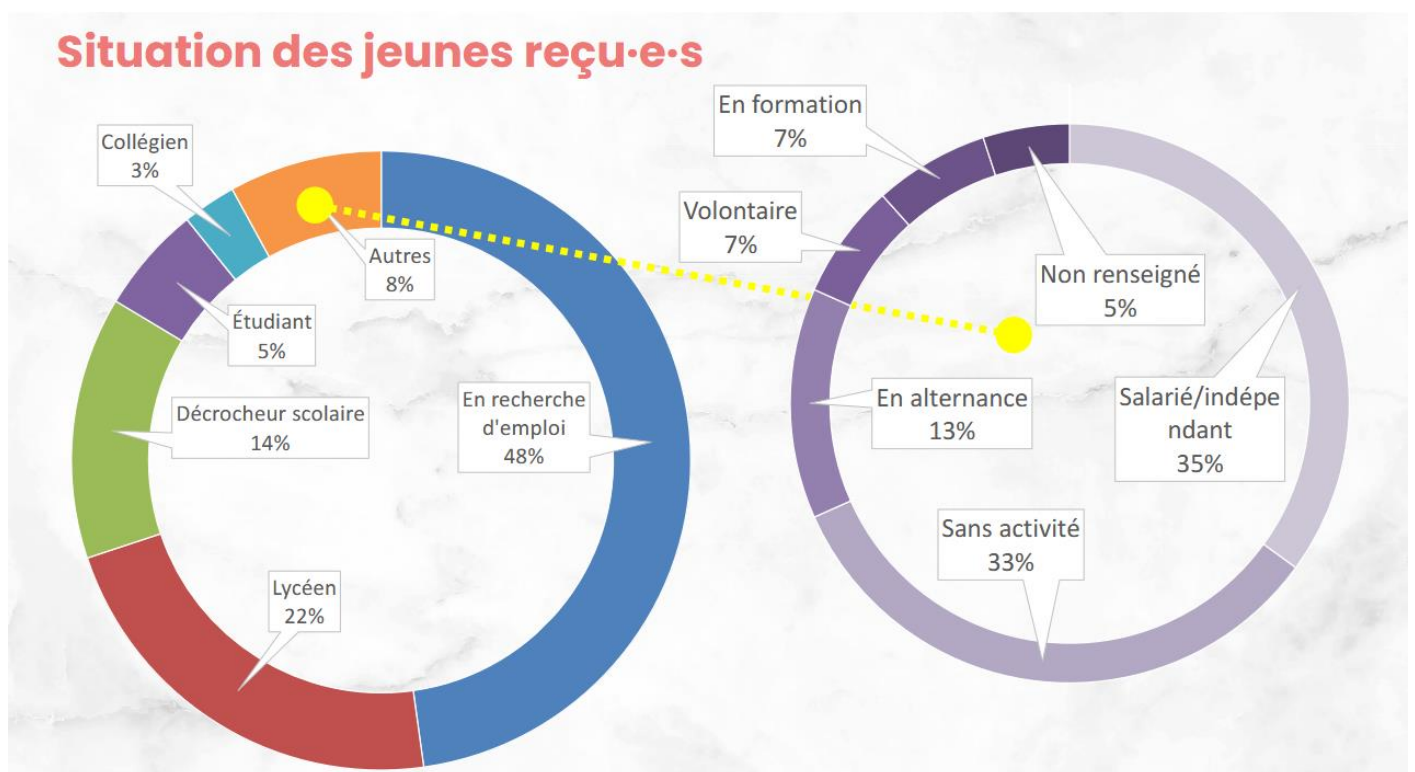
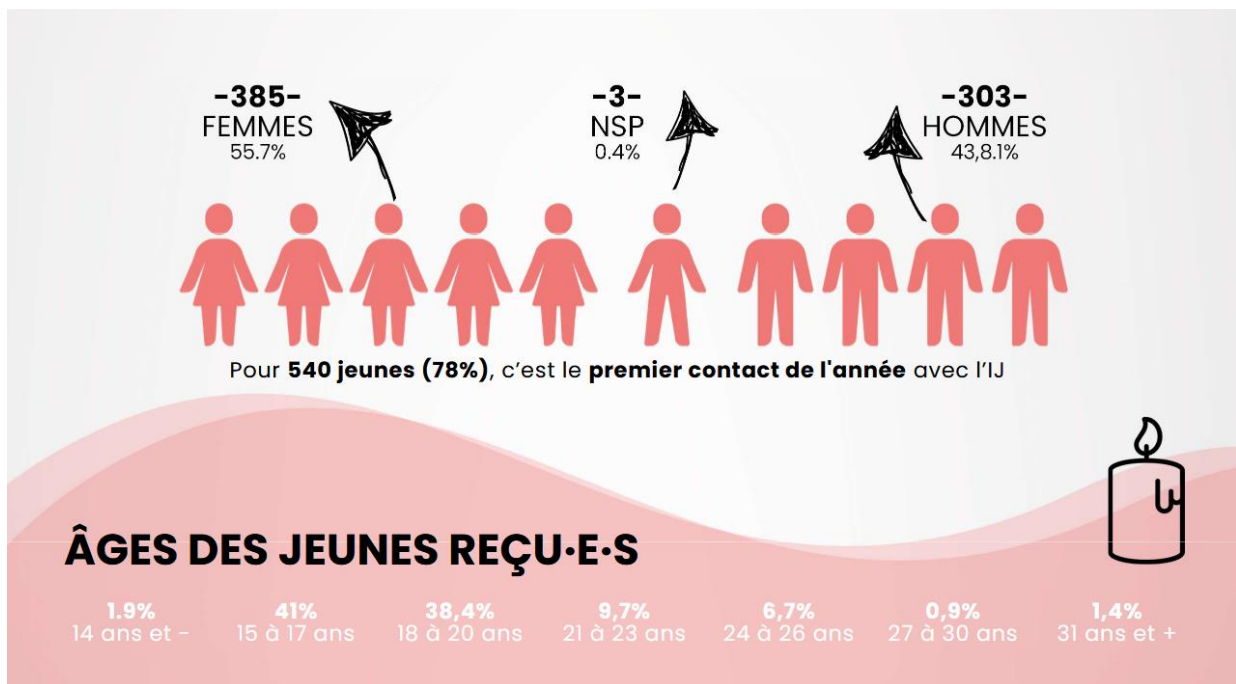
Mission Locale
Ardèche Méridionale

info SUD ARDÈCHE
jeunes
EXPLORER LES POSSIBLES

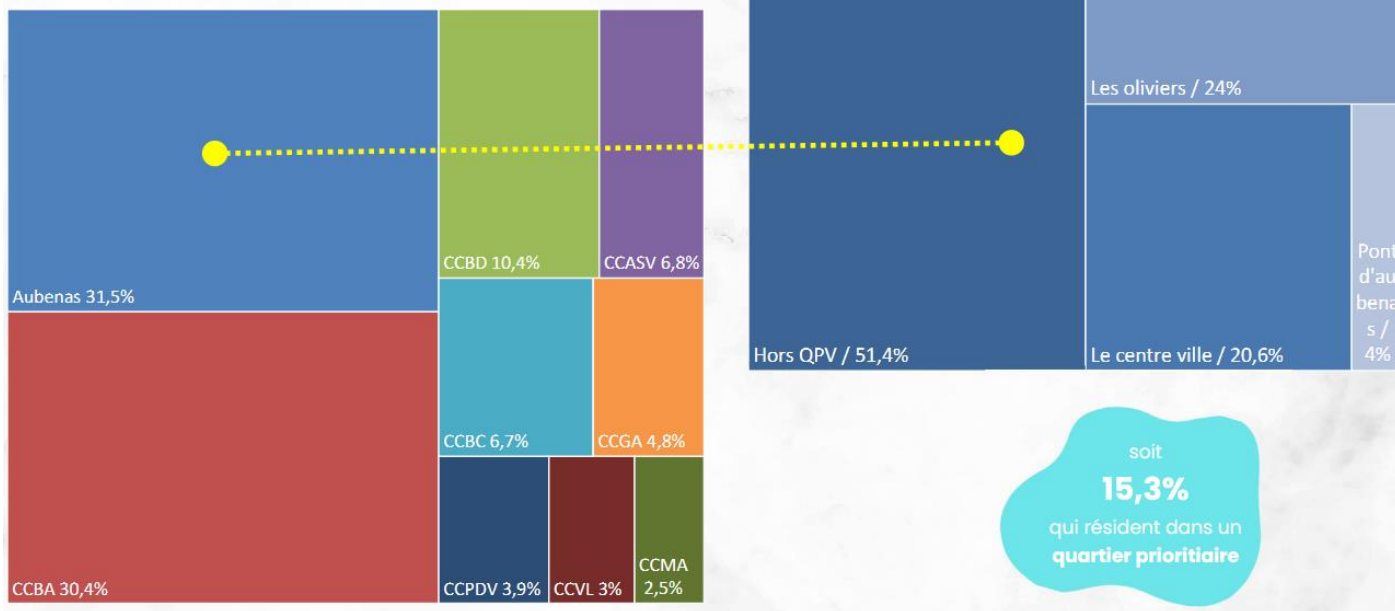
BILAN 2025

Contacts individuels





Domiciliation des jeunes



Thématiques abordées

Modalités de contact



315 fois en **présentiel**



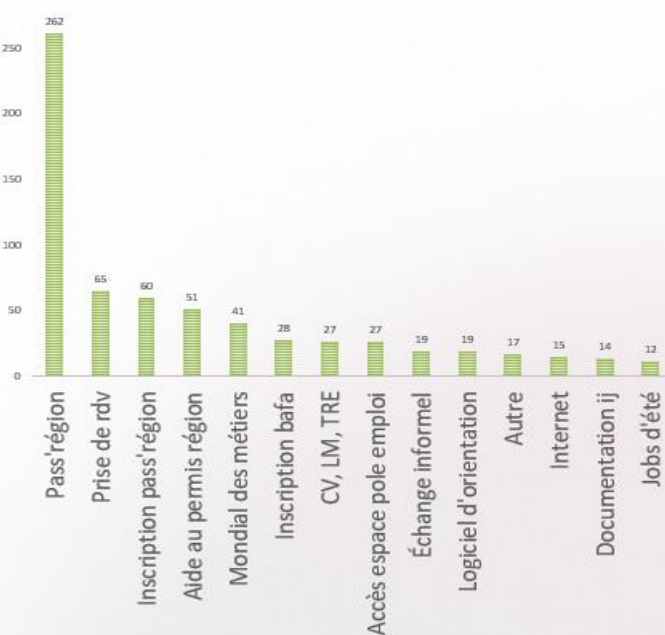
131 fois par **mail ou tchat**



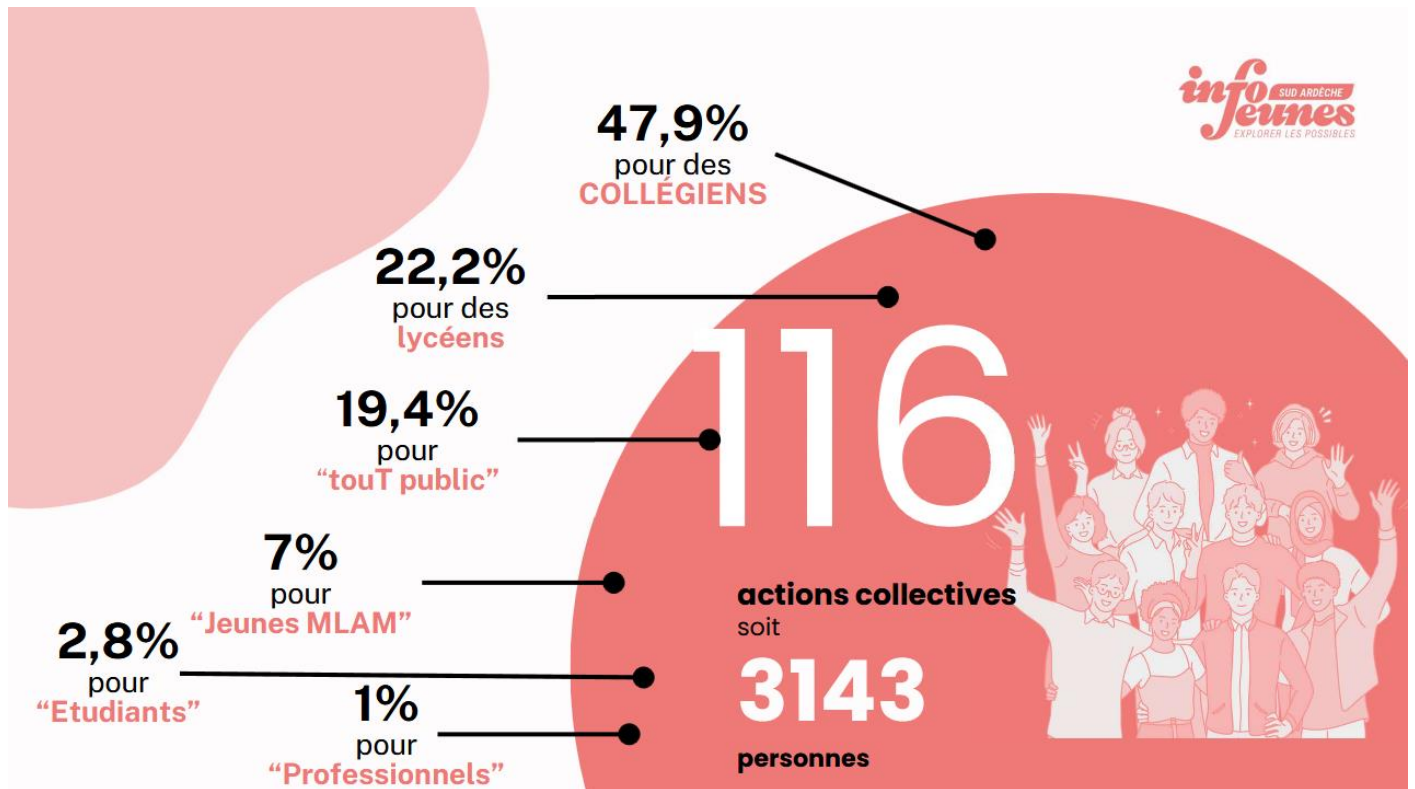
240 fois par **téléphone**



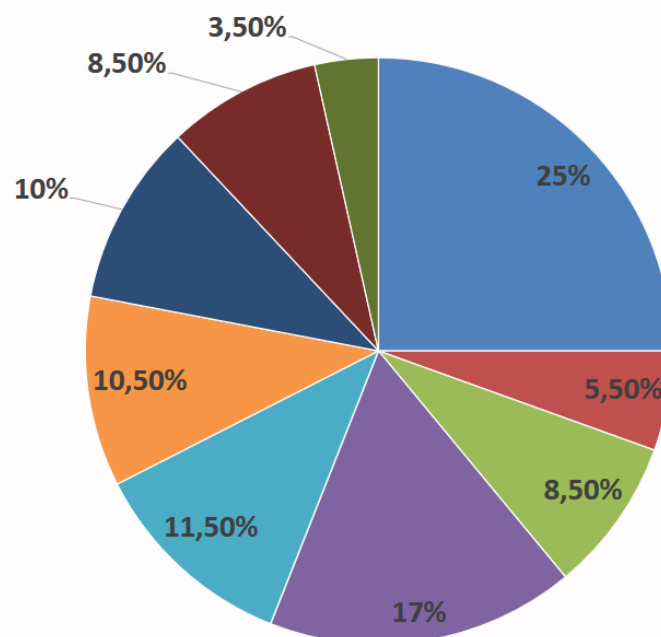
5 fois via les **réseaux sociaux**



Actions collectives



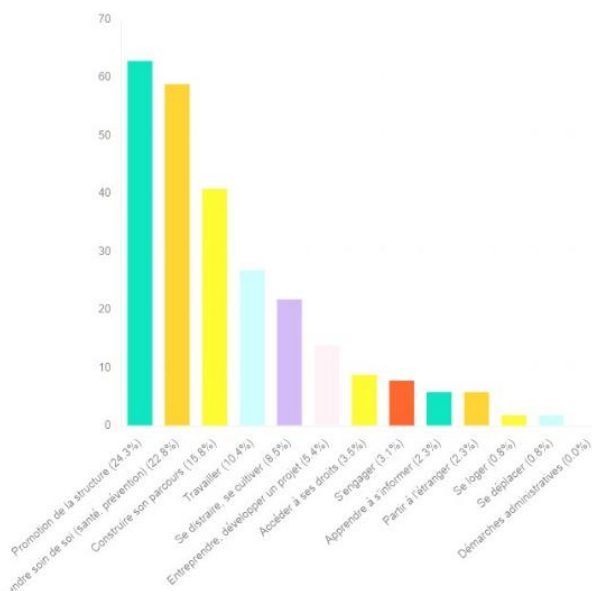
Localisation des actions collectives



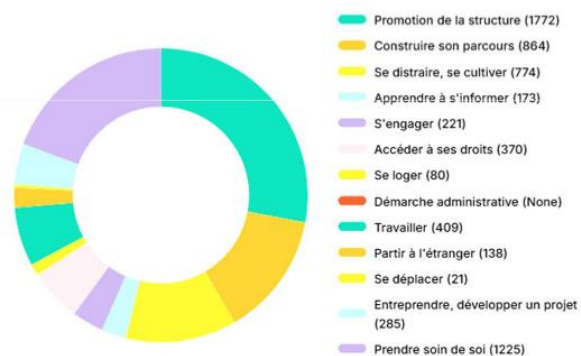
■ Aubenas hors QPV ■ Aubenas QPV ■ CCBA (hors Aubenas) ■ CCVL ■ CCBD ■ CCBC ■ CCASV ■ CCMA ■ CCPDV

Thématiques abordées et participants

Répartition des actions par thématique

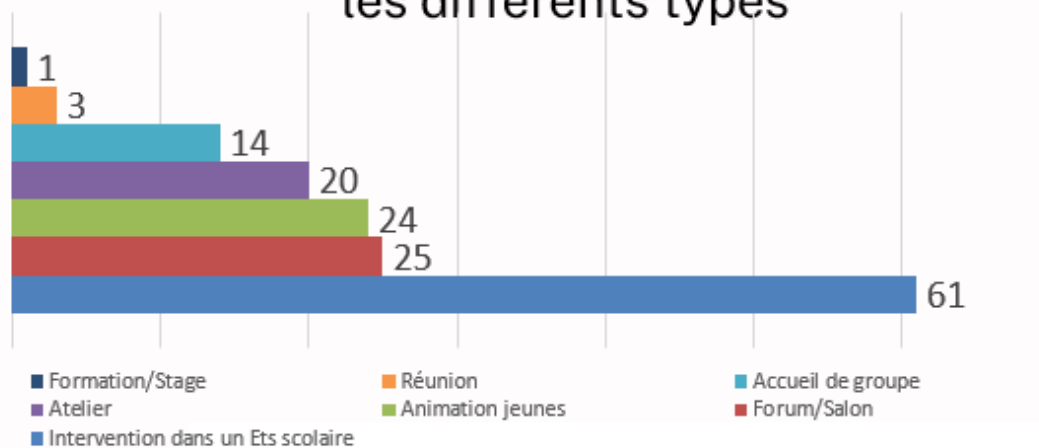


Nombre de participants par thématique



Actions collectives

les différents types





MICRO-ÉVÉNEMENTS



POINT INFO JEUNES SUD ARDÈCHE

Calendrier Micro-événements "Feel Good Session" - Automne Hiver 2025

- 22/10 Aubenas / Challenge Intersport
- 28/10 St Cirgues en Montagne
- 29/10 St-Etienne de Fontbellon
- 5/11 VdB / MFR
- 12/11 Largentière / Accueil de loisirs
- 19/11 Burzet (salle mairie)
- 26/11 Les Vans / Gymnase Collège (?)
- 03/12 Joyeuse / Aime + terrain multisports
- 17/01 St Etienne de L / Foyer des tilleuls

Trois "pôles"

1. Santé mentale et bien-être, estime de soi et confiance en soi
2. Santé et alimentation
3. Santé et activités physiques

Bilan

- 232 jeunes participant.es
- Fréquentation très variable de 1 personne à 97 (fonctionne si accueil de groupe ou public "captif")
- Succès sur le mobili sport, les mandalas et le vélo-smoothie
- Débat-mouvant / n'a pas toujours fonctionné



BILAN ACTIVITE 2025



VI. LEXIQUE DES MISSIONS LOCALES



A

AAH	Allocation Adulte Handicapé
ACCRE	Aide aux Chômeurs Créateurs ou Repreneurs d'Entreprises
ADAPEI	Association Départementale des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés
ADIL	Associations Départementales d'Information sur le Logement
AFPA	Association pour la Formation Professionnelle des Adultes
AFPE	Action de Formation Préalable à l'Embauche
AGEFOS-PME	Association de Gestion de la Formation des salariés des PME
AGEFIPH	Association nationale de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées
AI	Association Intermédiaire
ALE	Agence Locale pour l'Emploi
ANDML	Association Nationale des Directeurs de Missions Locales
ANI	Accord National Interprofessionnel
APAJH	Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés
APEC	Association pour l'Emploi des Cadres

APL	Aide Personnalisée au Logement
AROM	Association Rhône-Alpes pour l'Orientation et la promotion des Métiers
ASI	Appui Social Individualisé
ASE	Aide Sociale à l'Enfance

B

BAFA	Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur
BAFD	Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur
BCA	Bilan de compétences approfondies
BEATEP	Brevet d'Etat d'Animateur Technicien de l'Education Populaire

C

CAE	Contrat d'accompagnement dans l'emploi
CAF	Caisse d'Allocation Familiale

CALD	Centre d'Aide au Logement Départemental	CMP	Centre Médico-Psychologique
CARED	Contrat d'Aide et de Retour à l'Emploi Durable	CNED	Centre National d'Education à Distance
CARIF	Centre d'Animation, de Recherche et d'Information sur la Formation	CMS	Centre Médico-social
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale	CPAM	Caisse Primaire d'Assurance Maladie
CCI	Chambre de Commerce et d'Industrie	CRAM	Caisse Régionale d'Assurance Maladie
CCP	Certificat de Compétences Professionnelles	CRDI	Centre de Ressources Documentaires et d'Information
CDD	Contrat à Durée Déterminée	CREAI	Centre Régional pour l'Enfance et l'Adolescence Inadaptée
CDI	Contrat à Durée Indéterminée	CRIJ	Comité Régional Information Jeunesse
CEJ	Contrat d'Engagement Jeune	CRM	Chambre Régionale de Métiers
CFA	Centre de Formation d'Apprentis	CUI	Contrat Unique d'Insertion
CFAI	Centre de Formation d'Apprentis de l'Industrie	CUIDEP	Centre universitaire d'information et de documentation sur l'éducation permanente
CHRS	Centre d'Hébergement et de Réadaptation Sociale		
CIBC	Centre Interinstitutionnel des Bilans de Compétences		
CIE	Contrat Initiative Emploi		
CIDFF	Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles		
CIO	Centre d'Information et d'Orientation	DAEU	Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires
CLLAJ	Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes	DAFCO	Délégation Académique à la Formation Continue
CMA	Chambre des Métiers et de l'Artisanat	DAVA	Dispositif Académique de Validation des Acquis

D

DDCSPP	Direction Départementale de l'emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations
DE	Demandeur d'Emploi
DEAP	Diplôme d'Etat d'Auxiliaire Puériculture
DEFC	Direction de l'Emploi et de la Formation Continue (Conseil Régional)
DELD	Demandeur d'Emploi Longue Durée
DREETS	Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités
DTARS	Direction Territoriale de l'Agence Régionale de Santé

E

EA	Entreprise Adaptée (Ancien Atelier Protégé)
EEP	Ecole d'Entraînement Pédagogique
EI	Entreprise d'Insertion
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
ESAT	Etablissement et Services d'Aide par le Travail
ETTI	Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion

F/G

FAJ	Fonds d'Aide aux Jeunes
FCOS	Formation Continue Obligatoire de Sécurité
FIMO	Formation Initiale Minimum Obligatoire
FJT	Foyer de Jeunes Travailleurs
FLE	Français Langue Etrangère
FSE	Fonds Social Européen
FUL	Fonds Unique Logement
GEIQ	Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification
GJ	Garantie Jeunes
GRETA	Groupement d'Etablissements de l'éducation nationale

I/J

IAE	Insertion par l'Activité Economique
IFSI	Institut de Formation aux Soins Infirmiers
IFTS	Institut de Formation des Travailleurs Sociaux
IME	Institut Médico-Educatif

IMP	Institut Médico Pédagogique
ITESS (réseau)	Initiatives Territoriales de l'Économie Sociale et Solidaire
JDC	Journée de Défense et Citoyenneté (anciennement JAPD)

M

MDEF	Maison de l'Emploi et de la Formation
MEDEF	Mouvement des Entreprises DE France
MER	Mise En Relation
MFR	Maison Familiale et Rurale
MIFE	Maison de l'Information sur la Formation et l'Emploi
MLDS	Mission de Lutte Contre le Décrochage Scolaire

O

OMI	Office des Migrations Internationales
OPAC	Office Public d'Aménagement et de Construction
OPC	Opérateur de Compétences

P/Q

PDITH	Programme Départemental d'Insertion des Travailleurs Handicapés
SERVICE INFO JEUNES	Service d'Information Jeunesse
PJJ	Protection Judiciaire de la Jeunesse
PMSMP	Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel
PPAE	Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi
PRAO	Pôle Rhône-Alpes Orientation
QPV	Quartiers Prioritaires de la Ville

R

RSA	Revenu Solidaire d'Activité
------------	-----------------------------

S

SAIO	Service Académique d'Information et d'Orientation
SIAE	Structure d'Insertion par l'Activité Economique
SEGPA	Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté
SPE	Service Public pour l'Emploi
SPIP	Service Pénitencier d'Insertion et de Probation

U

UMHIJ	Union Mutualiste pour l'Habitat et l'Insertion des Jeunes
UNML	Union Nationale des Missions Locales
URACIF	Union Régionale des Associations CIFF

V à Z

VAE	Validation des Acquis de l'Expérience
ZUS	Zone Urbaine Sensible

LEXIQUE DES NIVEAUX DE FORMATION

Niveau 1	Niveau 6ème-5ème (sans le Brevet des collèges)
Niveau 2	Jeunes sans qualification
Niveau 3	Niveau CAP-BEP obtenus
Niveau 4	Niveau Baccalauréat obtenu
Niveau 5 et plus	Niveau B

